



DOSSIER DE CONCERTATION
**Maison du Littoral
et préservation du site
des Aresquiers**

SOLIDARITÉ AU QUOTIDIEN, ÉCOLOGIE EN ACTIONS

herault.fr

Sommaire

p. 7

Gérer les espaces littoraux au XXI^e siècle : un projet face à de multiples défis

p. 13

Un projet à vocation sociale, culturelle et pédagogique, au cœur d'un site naturel riche soumis à des tensions multiples

p. 29

Le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers : caractéristiques et état d'avancement

p. 41

Du 16 mars au 16 juin 2023 : place à la concertation

p. 46

Bibliographie

Edito

Moteur de l'économie héraultaise et l'un des premiers secteurs de notre territoire à être atteint par les conséquences du réchauffement climatique, le littoral est au cœur des préoccupations départementales depuis maintenant plusieurs années. Les prévisions des scientifiques sur la montée des niveaux de la mer et l'érosion du trait de côte sont alarmantes, et il est de notre devoir d'agir pour sauvegarder cet espace naturel.

Engagé de longue date pour la préservation de ses espaces naturels, le Département concrétise ses choix pour un Hérault plus écologique à travers des mesures concrètes qui permettent au quotidien de réduire l'impact de l'activité humaine sur son environnement.

Ainsi, la création d'une Maison du Littoral s'inscrit pleinement dans cette volonté départementale, et permettra l'accès du public à une meilleure connaissance de tous les enjeux touchant à notre littoral.

Pour s'assurer que cette opération puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles, le Département a donc pris l'initiative de soumettre ce projet à une grande concertation publique, lancée en mars 2023 et conduite sous le regard de la Commission Nationale du débat public (CNDP), un organe tiers indépendant.

Parce que ce lieu sera le leur, les Héraultais sont invités à participer à la réflexion que porte le projet de création de la Maison du Littoral. Il s'agit de protéger le site des Aresquiers, choisi pour l'implantation du site, tout en en faisant un lieu de pédagogie et de découverte accessible à tous.

Kléber MESQUIDA
Président du Département

Claudine VASSAS-MEJRI
1^{ère} Vice-présidente déléguée
aux solidarités territoriales,
à la transition numérique
et à l'innovation

Un projet-phare, face aux nouveaux défis de la gestion du littoral



Les Aresquiers, un site au patrimoine historique et naturel emblématique

Les étangs littoraux font partie intégrante de l'identité héraultaise. Ces lagunes, séparées de la mer par des cordons sablonneux (les lidos), abritent des écosystèmes uniques mais également un patrimoine humain particulièrement riche, façonné de longue date par l'agriculture (viticole notamment), la pêche, ou l'exploitation salinière. Plus récemment, dans la seconde moitié du XX^e siècle, le tourisme y est apparu comme une activité essentielle, marquée notamment par un développement urbain important (dans le cadre de la mission Racine, initiée sous le gouvernement Pompidou).

Or, dans cette frange littorale située entre Sète et Montpellier, les Aresquiers représentent une coupure quasiment vierge de toute urbanisation. Sans remettre en cause l'attractivité du site auprès des visiteurs locaux comme des plus lointains, l'enjeu de préservation de cet espace naturel se voit renforcé par de nouveaux défis, dus notamment au changement climatique.

Les acteurs du site face aux défis de la gestion du littoral

Comme de nombreux espaces littoraux en France, les Aresquiers sont exposés à un faisceau de risques induits par le changement climatique. Il est prévisible que le niveau de la mer s'élève, et que le trait de côte soit amené à évoluer. Certaines zones pourraient également être exposées à un risque de submersion.

De nombreux acteurs institutionnels (État, Région Occitanie, Département de l'Hérault, intercommunalités et communes), socio-économiques, associatifs ou encore scientifiques interviennent sur le site des Aresquiers. Tous devront tenir compte de cet enjeu futur. Un nouveau modèle de développement apparaît nécessaire, pour une recomposition du littoral qui tienne compte à la fois des conséquences du changement climatique, de la nécessité de préserver des écosystèmes riches mais fragiles, tout en permettant le développement économique. De nombreuses stratégies, réglementations ou projets sont d'ailleurs élaborés à diverses échelles pour répondre à ces objectifs.

Le Département a notamment défini une stratégie d'intervention pour les années 2019 à 2030, nommée "Hérault Littoral". Celle-ci couvre et met en cohérence l'ensemble des politiques départementales concernées : économie, aménagement, environnement et risques, action sociale, culture et loisirs.

Un enjeu crucial : ne pas accueillir plus mais accueillir mieux

Construire un modèle de développement durable aux Aresquiers implique de penser la fréquentation du site. Il s'agit à la fois d'un enjeu de préservation du site mais aussi de sécurité et de conditions d'accueil des usagers. Au-delà du projet de Maison du Littoral qui fait l'objet de la présente concertation, les pistes de réflexions sur les accès au site des Aresquiers seront partagées ultérieurement, à l'occasion d'une autre concertation qui portera plus spécifiquement sur les accès à la maison et les espaces de parking.

La Maison du Littoral, un équipement à vocation sociale, culturelle et pédagogique

Porté par le Département de l'Hérault sous la maîtrise d'ouvrage de la société publique locale Territoire34, le projet de Maison du Littoral s'inscrit au cœur des Aresquiers, tenant pleinement compte des richesses du site mais également des tensions et des pressions qui pèsent sur lui. Valoriser ce patrimoine humain et naturel tout en sensibilisant le public aux enjeux de préservation, tel est l'objet de cet équipement qui se veut exemplaire à plus d'un titre :

- sur le fond, le projet se veut le pendant de la Maison de l'Environnement de Prades-le-Lez, équipement qualitatif s'inscrivant dans une réflexion plus large sur l'avenir du site ;
- sur la forme, la concertation qui s'ouvre aujourd'hui témoigne du souci de dialogue qui préside au projet : sa réussite ne peut naître qu'au travers d'un échange de qualité entre les nombreuses parties prenantes intervenant aux Aresquiers, dont les citoyens eux-mêmes.

Un projet multiforme, adapté aux spécificités du site

Telles qu'envisagées à ce stade, les vocations de la Maison du Littoral sont multiples :

- accueil et information générale des visiteurs ;
- accueil des groupes, y compris scolaires ;
- lieu d'expositions permanentes et temporaires, toutes liées à un ou plusieurs aspects du site (environnement, viticulture, gastronomie, patrimoine bâti, etc.) ;
- centre d'interprétation sur les questions littorales, au travers d'un projet muséographique adapté.

De plus, la Maison du Littoral serait le point de départ de cheminements divers, sentiers d'interprétation et de découverte du patrimoine naturel et agricole des Aresquiers.

La Maison du Littoral en 4 questions

Où ?

- Sur le site du Mas-Vieux, ancien domaine agricole emblématique de l'histoire viticole héraultaise.

Pour qui ?

- Représentant la nouvelle porte d'entrée du site des Aresquiers (à la manière d'un « grand site »), la Maison du Littoral s'adresserait à tous les visiteurs, héraultais ou touristes, sans oublier les publics scolaires, professionnels ou scientifiques. Son accès sera gratuit.

Quand ?

- Les travaux pourraient débuter en 2025, pour une ouverture mi-2026.

Combien ?

- Le budget prévisionnel total s'élève à 17 millions d'euros (dont 13,4 millions consacrés aux travaux). Son financement serait assuré par le Conseil départemental de l'Hérault avec le soutien financier de l'État et de la Région Occitanie. Une enveloppe de 3 millions d'Euros d'études et de travaux est également envisagée dans le cadre de la préservation du site des Aresquiers (gestion du trafic, stationnement, aménagement cyclables).

Gérer les espaces littoraux au XXI^e siècle : un projet face à de multiples défis

Le littoral héraultais, un écosystème exceptionnel au sein d'un territoire en développement constant

Avec ses 90 kilomètres de côtes, le Département de l'Hérault représente près de la moitié de la façade maritime de la Région Occitanie. Le littoral héraultais est principalement caractérisé par une succession de lagunes, séparées de la mer par des cordons de sable, souvent fragiles, les lidos.

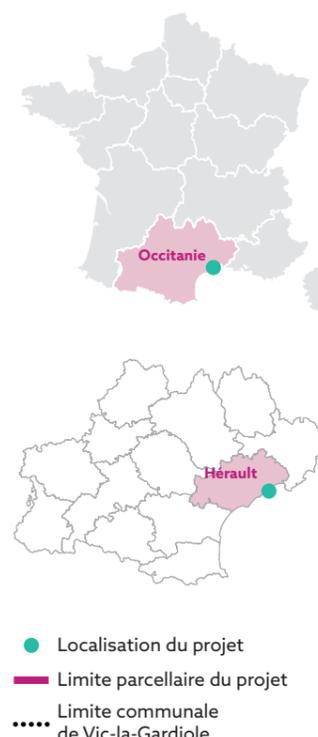
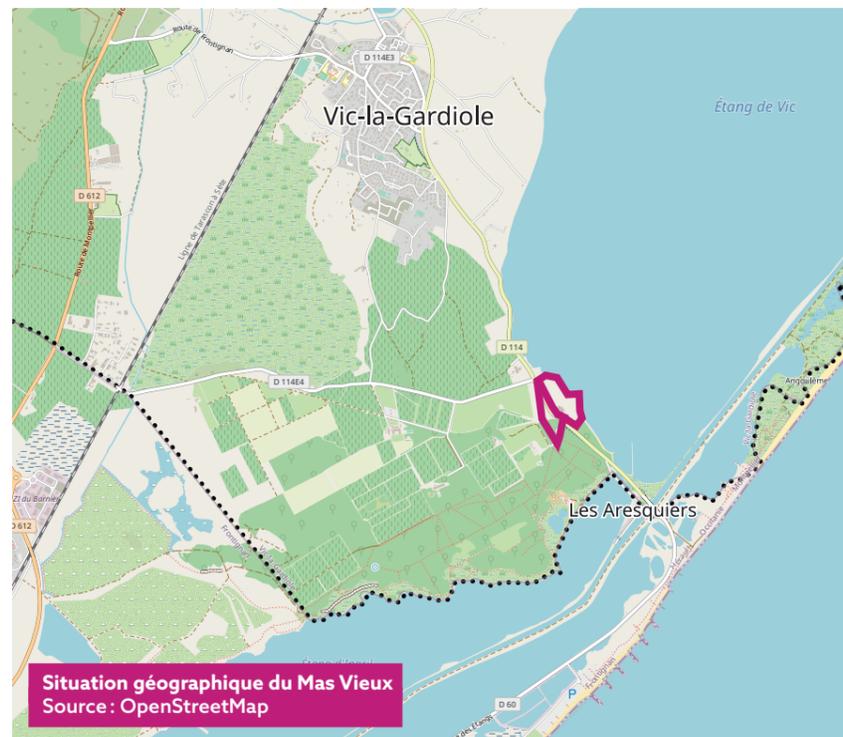
Fruit du travail continu des vagues et des courants depuis plus de 20 000 ans, les lagunes ont également été influencées par l'activité humaine. Par exemple, le canal du Rhône à Sète cloisonne l'espace lagunaire entre Aigues-Mortes et Agde en une quinzaine d'étangs.

Les lidos jouent un rôle fondamental d'un point de vue écologique, paysager et de protection contre la mer. Par ailleurs, les 24 000 hectares d'étangs et de lagunes du département représentent une source de biodiversité exceptionnelle. Or, cet environnement est soumis à d'importantes perturbations et risques naturels, renforcés par le changement climatique.

Dans le même temps en effet, depuis les années 60, le littoral est devenu la principale localisation des activités humaines dans le département. Ce développement s'est accompagné d'aménagements (stations balnéaires, urbanisation, infrastructures de transport et portuaires, ouvrages de protection du cordon dunaire...) qui ont profondément bouleversé la géographie et l'occupation de cet espace.

Dans ce contexte, il convient de déterminer l'équilibre adéquat entre développement du territoire et préservation de son patrimoine. Il s'agit de concilier ces enjeux de préservation, ainsi que ceux plus généraux d'adaptation au changement climatique, avec des activités emblématiques et économiquement vitales (tourisme et loisirs, viticulture, conchyliculture et pêche), ou encore l'accueil d'une population croissante (avec les enjeux que cela induit en matière de transports et d'urbanisme).

Répondre à ces défis fait notamment l'objet d'une stratégie globale « Hérault Littoral » ainsi que de diverses politiques publiques, décrites plus loin dans ce dossier et dans lesquelles s'inscrit pleinement le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquières.



La recomposition spatiale du littoral, un enjeu commun

L'Hérault partage beaucoup de problématiques auxquelles sont confrontés d'autres territoires côtiers en France et dans l'ensemble de la planète. Plusieurs politiques et plans d'actions sont ainsi définis à l'échelon international (gestion intégrée des zones côtières) national et régional qui demandent de repenser l'aménagement du littoral face aux enjeux auxquels il est soumis.

Une problématique qui s'impose à toutes les collectivités littorales

De plus en plus, les actualités se font l'écho d'un problème commun à tous les territoires littoraux, à savoir une évolution inquiétante des côtes, aggravée par les conséquences du changement climatique (érosion, montée des eaux). Les politiques traditionnelles de protection (endiguement, enrochement), montrent rapidement leurs limites pour contenir ce phénomène, qui induit une réflexion nouvelle sur la gestion du trait de côte (schématiquement, la « ligne » qui sépare la terre de la mer).

Face à de tels enjeux, les territoires exposés doivent envisager des politiques de recomposition spatiale, c'est-à-dire de concevoir de nouveaux modèles de développement. Ce sujet croise ainsi les politiques d'aménagement et d'urbanisme, de protection de l'environnement, de développement économique, etc. Il s'agit de maîtriser à long terme l'occupation du rivage dans les territoires exposés, en s'appuyant notamment sur le rôle des milieux naturels côtiers mais aussi en relocalisant des activités aujourd'hui situées dans des zones vulnérables.

Pour guider les acteurs du littoral, une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte a été adoptée dès 2012. Plus récemment, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a mis en place des outils à disposition des collectivités territoriales pour adapter leur action en matière d'urbanisme et leur politique d'aménagement au recul du trait de côte.

Le littoral héraultais n'échappe pas à cette problématique, dont la réponse implique toutes les institutions. État, Région, Département, intercommunalités et communes, chacun dans ses compétences et avec ses moyens propres, doivent contribuer à apporter une réponse coordonnée à cette nécessaire recomposition spatiale. Plusieurs stratégies ont ainsi été définies pour y parvenir, dans lesquelles s'inscrit le projet de Maison de Littoral et de préservation du site des Aresquières.

Pour en savoir plus :

Le site geolittoral.developpement-durable.gouv.fr présente un état actualisé des données et politiques publiques portant sur le littoral français.

Des stratégies de gestion du littoral à diverses échelles

Le Plan Littoral 21 à l'échelle régionale

« Repenser l'aménagement du littoral d'Occitanie face au changement climatique » : tel est l'objet du Plan Littoral 21.

Conçu en lien avec la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Plan Littoral 21 consiste en un programme d'investissements sur dix ans (2017-2027) porté par l'État, la Région et la Banque des territoires. Destiné à accélérer la transformation du littoral vers un nouveau modèle de développement, son ambition est de concilier la résilience écologique, le développement économique et la cohésion territoriale, en réponse aux multiples défis auxquels est confronté le littoral (érosion côtière et submersion marine, montée en gamme du tourisme, cohésion et attractivité).

Ce plan vise à guider l'action publique en matière d'atténuation des vulnérabilités et de recomposition spatiale, par la planification, la réglementation, l'appui technique et le soutien financier.

La stratégie Hérault Littoral

Afin de répondre au mieux aux enjeux présents et à venir, le Département a souhaité renforcer son action autour d'une stratégie d'intervention pour les années 2019 à 2030 nommée Hérault Littoral. Celle-ci couvre et met en cohérence l'ensemble des politiques départementales concernées : économie, aménagement, environnement et risques, action sociale, culture et loisirs. Cette réflexion a été engagée en 2018 et menée en interne, sous le pilotage du Président du Conseil départemental de l'Hérault et de son 1er Vice-Président, pour aboutir en février 2019.

Hérault Littoral s'articule autour de 6 orientations fortes.

- **Orientation 1** – Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral
- **Orientation 2** – Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique
- **Orientation 3** – Favoriser l'accès au littoral pour tous
- **Orientation 4** – Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral
- **Orientation 5** – Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays
- **Orientation 6** – Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme.

À la croisée de ces orientations, la **Maison du Littoral** ambitionne d'être le principal outil de médiation et de sensibilisation au service de cette stratégie.

Découvrez l'intégralité de la stratégie Hérault Littoral sur maisondulittoral.herault.fr

Des politiques départementales spécifiques

Différentes politiques thématiques sont mises en œuvre par le Département, qui concernent les zones côtières.

Le schéma départemental des espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS) constituent le socle de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, des paysages et de la biodiversité du Département. Actuellement, ce sont plus de 9400 ha d'ENS qui sont préservés grâce au Département, dans une démarche engagée dès le début des années 1980.

Le schéma départemental des ENS représente un outil stratégique et de programmation, porté par une vision à l'horizon 2030. Ces espaces y sont pensés d'une part comme facteurs d'un développement équilibré des territoires, comme supports d'attractivité et de développement économique, et comme vecteurs de lien social.

Un espace naturel sensible :

- Présente une valeur environnementale, paysagère, et sociétale,
- Est un lieu de découverte, ouvert gratuitement au public,
- Est menacé et/ou rendu vulnérable, en raison des pressions anthropiques ou naturelles, actuelles ou potentielles, qui s'y exercent.

Retrouvez la synthèse du schéma départemental des ENS 2019-2021 sur maisondulittoral.herault.fr
 Note: Le schéma 2023-2025 sera voté en avril 2023.

Le Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable 2022-2028

En novembre 2022, le Département a voté les orientations de sa politique en matière de tourisme durable à l'horizon 2028. Celles-ci s'incarnent dans un schéma départemental pour un tourisme durable et responsable. Co-construit avec les acteurs du tourisme héraultais, ce document a bénéficié d'une large concertation (élus, destinations touristiques, services du Département, filières professionnelles, consulaires, acteurs environnementaux).

Ce schéma se décline en quatre axes, qui traduisent la volonté de répondre à un développement touristique équilibré et inclusif, qui réponde à la fois aux enjeux de la filière et à ceux du changement climatique :

- s'adapter face au changement climatique ;
- décarboner les mobilités touristiques et organiser les flux ;
- adapter et valoriser une offre pour tous ;
- adapter la gouvernance aux nouveaux défis et intégrer les habitants.

L'intégralité du schéma départemental pour un tourisme durable et responsable 2022-2028 est accessible à maisondulittoral.herault.fr

Sensibilisation et éducation à l'environnement : un objectif suivi de longue date

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique active en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. La Maison départementale de l'Environnement, située au Château de Restinclières à Prades-le-Lez, en constitue le fer de lance.

Sur le même modèle, **la Maison du Littoral constituerait à la fois un pôle d'information et une vitrine de l'action départementale.** En cohérence avec les actions publiques ou associatives menées sur le territoire, elle aurait pour vocation de sensibiliser tous les publics, au travers d'outils pédagogiques permettant la diffusion des connaissances et la promotion des comportements citoyens en faveur de l'environnement du littoral. Le partage des connaissances et la prise en compte de l'ensemble des enjeux est en effet à la base de la notion de gestion intégrée des zones côtières.



Sortie d'enfants à la Maison départementale de l'Environnement

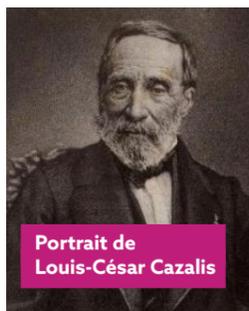


La Maison départementale de l'Environnement, située au Château de Restinclières à Prades-le-Lez

Un projet à vocation sociale, culturelle et pédagogique, au cœur d'un site naturel riche soumis à des tensions multiples

Le Mas Vieux, témoin de l'histoire viticole des Aresquiers

En réhabilitant le Mas Vieux des Aresquiers, aujourd'hui désaffecté, le projet de Maison du Littoral s'inscrit dans l'histoire humaine particulièrement riche de ce site.



Portrait de Louis-César Cazalis

Propriété des autorités religieuses au Moyen-Âge, bien national à la Révolution, le domaine des Aresquiers devient la propriété de Louis-César Cazalis en 1824. La présence d'un bâtiment est quant à elle attestée dès 1710, avant de connaître de profondes évolutions au cours du XIX^e siècle en lien avec la nouvelle vocation viticole du lieu. En effet,

Louis-César Cazalis représente une figure de la viticulture héraultaise, a fortiori en pleine crise du phylloxéra. Parmi les premiers à avoir pratiqué à grande échelle la greffe de la vigne en France et en Europe, Cazalis expliquait les méthodes pour augmenter la production et la rentabilité du vignoble. Avec ses recherches et expérimentations aux Aresquiers, Cazalis a conduit à la structuration du territoire, qui a été divisé plus tard entre les domaines du Mas Rouge, Mas Neuf et Mas Vieux. À sa mort, il lègue un domaine viticole modèle de 180 hectares de vignes. Conformément à ses souhaits, il est inhumé aux Aresquiers.

Sur le plan architectural, le Mas Vieux reste le reflet de diverses activités étroitement liées au terroir, parmi lesquelles la viticulture transparaît encore. Au fil du temps, ces bâtiments ont connu diverses extensions qui ont fini par altérer l'ensemble du bâti d'origine. L'impression première face aux bâtiments actuels laisse ainsi croire à une forte disparité ; pourtant, l'architecture porte encore les traces d'une organisation plus équilibrée et parfaitement proportionnée.

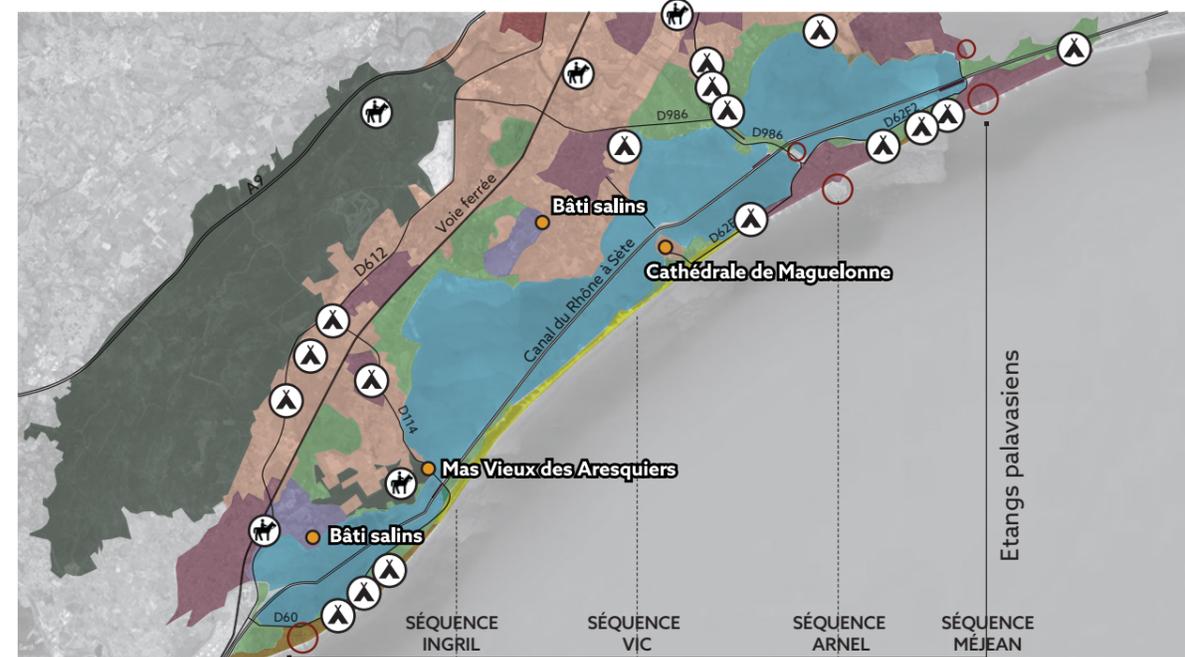
Domaine privé jusqu'en novembre 2019 où le Département de l'Hérault l'acquiert, le Mas Vieux souffre considérablement de multiples travaux menés par ses derniers propriétaires. L'ensemble de bâtiments est aujourd'hui très dégradé, longuement squatté, tagué, sur lequel se sont greffées des constructions hétéroclites, non terminées, dont les abords immédiats polluent le paysage dans lequel il s'inscrit.

Les Aresquiers, au cœur des étangs palavasiens

Les Aresquiers s'inscrivent dans le système des étangs palavasiens : située entre l'étang de Thau et la Petite Camargue, ils constituent une entité lagunaire complexe de 40 km de long sur 5 de large, ponctuée de zones urbaines mais incluant des zones de nature sauvage encore vastes. La zone est dotée d'une identité paysagère riche et caractéristique : elle comprend les lagunes, le lido, les zones humides et les zones forestières, mais est également marquée par les salines désaffectées et les parcelles viticoles jusqu'au bord des plans d'eau.

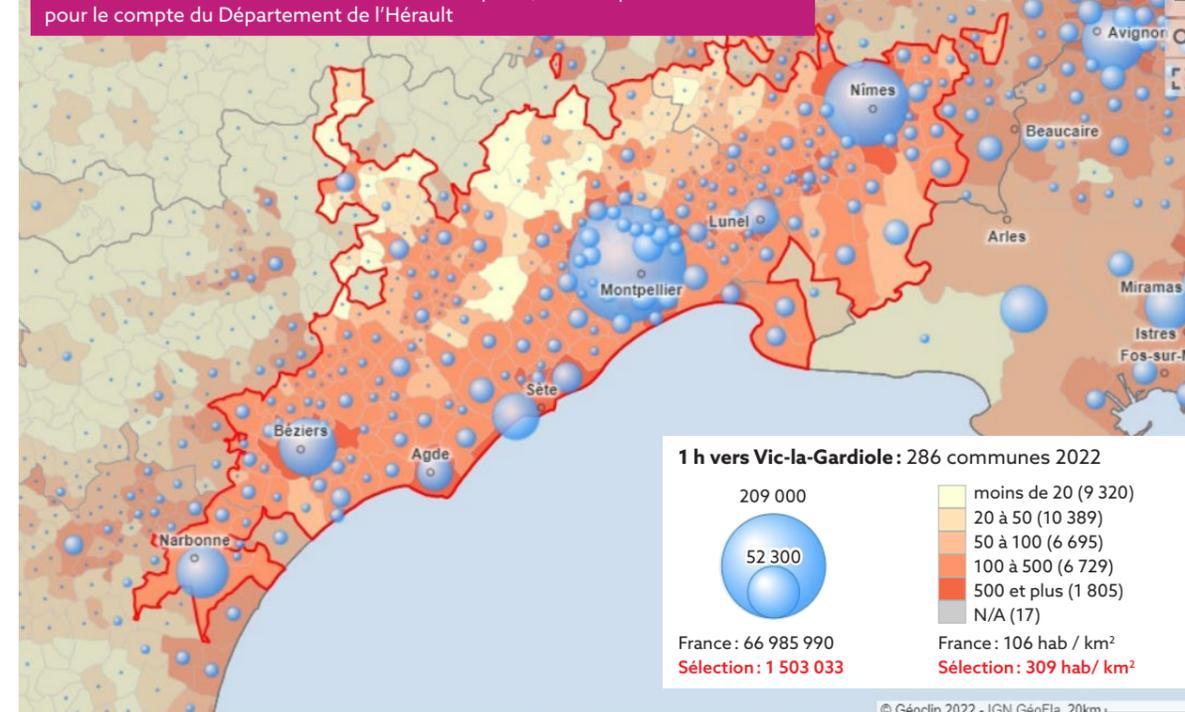
Situé en bordure des métropoles de Montpellier et de Sète, ce site attractif impose des réflexions en matière d'accueil du public. Ce sont en effet près d'un million et demi de résidents qui se trouvent à moins d'une heure de route des Aresquiers. L'attractivité du littoral s'est traduite dans la seconde moitié du XX^e siècle par le développement de stations balnéaires sur le cordon sableux (entre autres Carnon, Palavas-les-Flots ou encore Frontignan-plage), dans le cadre notamment de la mission interministérielle « Racine » (1963-1983). Les Aresquiers font alors l'objet d'un traitement spécifique, constituant une zone naturelle comprise entre les infrastructures industrialo-portuaires de Sète et les stations balnéaires. Aujourd'hui, l'enjeu demeure de préserver ces « coupures d'urbanisation », ces espaces naturels ou agricoles évitant une urbanisation du littoral en continu.

La composition paysagère du complexe lagunaire des étangs palavasiens
Source : Alep terrain et photo-interprétation



Entités paysagères			Infrastructures linéaires structurantes	
Ensemble boisé	Quartier cabanier	Lido anthropisé / mité	Autoroute	
Zone agricole à dominante viticole / maraîchère	Saline	Lido naturel	Route départementale	
Zone urbanisée	Marais / zone humide	Lagune	Voie ferrée	
Motifs récurrents				
Port	Camping	Centre équestre	Bâtiment repère	Canal du Rhône à Sète

La population et les communes situées à 1h ou moins de Vic-la-Gardiole
Source : Étude de faisabilité sur le site des Aresquiers, réalisée par Médiéval AFDP pour le compte du Département de l'Hérault



1 h vers Vic-la-Gardiole : 286 communes 2022	
209 000	moins de 20 (9 320)
52 300	20 à 50 (10 389)
	50 à 100 (6 695)
	100 à 500 (6 729)
	500 et plus (1 805)
	N/A (17)
France : 66 985 990	France : 106 hab / km ²
Sélection : 1 503 033	Sélection : 309 hab / km ²

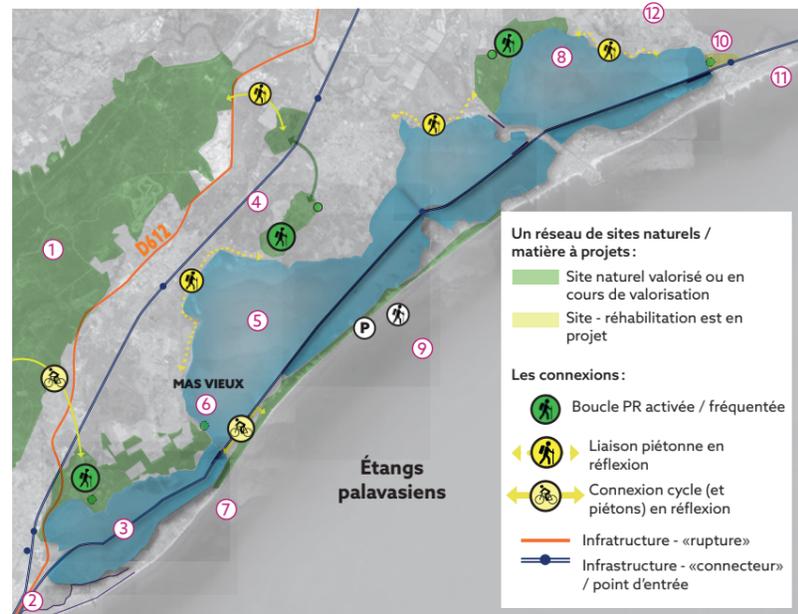
Une terre de tourisme

Patrimoine culturel et naturel, activités balnéaires, plaisance maritime et fluviale, loisirs de pleine nature... L'Hérault est la terre d'un tourisme varié, facteur essentiel de développement économique. Les étangs sont notamment un site réputé pour le tourisme de pleine nature, un secteur qui représente 21 % de l'activité touristique du département.

Si aucun GR ne passe à proximité du site, des sentiers (PR) et boucles locales sont proposés aux randonneurs et VTTistes. Le site est d'ailleurs desservi par les itinéraires cyclistes « Via Rhôna » et « Méditerranée à vélo ».

Les étangs sont également très prisés pour les sports d'eau : canoë, paddle, kitesurf... Ces activités sont régies par une série d'arrêtés réglementant leur pratique, les étangs étant notamment découpés en secteurs soumis à des règles plus ou moins restrictives. Cette réglementation, ainsi que de manière plus générale le respect de l'environnement, font l'objet d'un important effort d'information et de sensibilisation des pratiquants de sports nautiques.

Les projets de protection ou de valorisation de sites naturels
Source : Étude de faisabilité sur le site des Aresquiers, réalisée par Médiéval AFDP pour le compte du Département de l'Hérault



- 1 MASSIF DE LA GARDIOLE - Informel : connexions de loisir (VTT) - En projet : confortement / sécurisation des liaisons massif/lagunes
- 2 SÈTE AGG. MÉD - Compétence GEMAPI 2019 : gestion site / financement - En cours : lutte contre la cabanisation « brigades »
- 3 SALINES DE FRONTIGNAN - Projet d'aménagement d'un pôle d'accueil, muséographie plein air
- 4 SALINES DE VILLENEUVE - Opérationnel : confortement du pôle animation / réseau de sites naturels
- 5 LAGUNES ET MILIEUX HUMIDES - Dynamique d'amélioration de la qualité des eaux / veille sur les usages - En cours : projet 2020 / SAM Plan de gestion hydraulique
- 6 MAS VIEUX - Projet de Maison du Littoral : accueil, information, animations
- 7 BOIS DES ARESQUIERS - Projet : démolition camping (sauf maison garde) Projet : requalification / résorption des stationnements / réorganisation des flux
- 8 MAISON DE LA NATURE - Opérationnel : confortement du pôle animation / réseau de sites naturels
- 9 LIDO DES ARESQUIERS - En cours : renaturation, requalification, mise en accessibilité pour les mobilités actives - En réflexion : prise en compte du retrait du trait de côte
- 10 SITE DE LAVRANCHE - Projet : accueil, animation, découverte nature...
- 11 CANAL DU RHÔNE À SÈTE - En cours : développement du tourisme fluvial jalonnement en halte nautique qualitative - Projet : ouverture (partielle) aux piétons et cycles... Transit Euro V8 ? Desserte lido ?
- 12 MONTPELLIER MÉTR. MÉD. - Compétence GEMAPI 2019 : gestion site / financement - En cours : Schéma de valorisation touristique / 8 sites « phares » dont Gardiole, Maguelonne, Salines, Estagnol, Maison de la Nature, Rocher de Maguelonne

Les étangs, lieu d'une dynamique de projets

Le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'actions et de plans de gestion destinés à favoriser la renaturation des sites, encadrer la fréquentation et améliorer l'accueil des publics. Une multitude d'actions sont ainsi entreprises sur le territoire pour répondre à tout ou partie de ces objectifs. Parmi les sites proches de la future Maison du Littoral, on peut citer par exemple :

- le réaménagement récent du parking des Aresquiers par SAM ;
- les plans de gestion des espaces naturels, portés entre autres par le Conservatoire du littoral
- les dynamiques de projet / animation / valorisation écotouristique en cours autour des salines de Villeneuve-lès-Maguelonne ou celles de Frontignan

On constate ainsi que ces dynamiques sont le fait de porteurs variés, soulignant l'enjeu de la mise en cohérence et de la transversalité des actions et de leurs échelles, au service d'une stratégie globale de préservation et de valorisation.

Les Aresquiers lieu de nature et de patrimoine

Le site des Aresquiers, au sens large, est constitué d'une ligne de terre qui s'étend de la plage éponyme jusqu'au nord du Mas Vieux. L'intérêt patrimonial et la richesse environnementale du site dans son grand périmètre ont conduit à une procédure de classement le 5 Décembre 1978 afin notamment de rendre compatible la fréquentation touristique et la préservation du caractère naturel, en empêchant toute urbanisation.

La présence humaine aux Aresquiers est attestée dès le Néolithique. Au cours de l'Histoire s'y sont installées des pratiques qui, ayant toujours cours actuellement, constituent la mémoire immatérielle du site : on peut citer pour exemple la pêche ou le patrimoine cabanier. À partir des XIV^e et XV^e siècles s'est développée la connaissance des équilibres hydrauliques des étangs et des graus, qui n'a cessé de s'affiner et se précise encore de nos jours dans un contexte d'érosion et de changement climatique.

Enfin, l'histoire des Aresquiers est également indissociable de l'activité viticole : celle-ci imprègne particulièrement le Mas Vieux, lieu du projet de Maison du Littoral. (cf p.14.)

Histoire et patrimoine, fréquentation, activités humaines, préservation de l'environnement : autant d'enjeux, détaillés dans les pages suivantes, dont le projet de Maison du Littoral se doit de tenir compte.

C'est l'un des rares secteurs de la côte du Languedoc-Roussillon qui ait été jusqu'ici, pratiquement préservé de toute forme d'urbanisation.

(extrait du rapport de présentation pour le classement du site)

Alors que la fréquentation touristique de l'Hérault atteint son pic en été, la tendance est différente sur le Bois des Aresquiers. Les 27 521 passages comptés en 2018 se répartissent en effet sur toute l'année, avec des pics hebdomadaires le week-end : cela démontre une fréquentation avant tout par les populations locales. De même, si les plages suscitent bien l'intérêt des touristes nationaux et étrangers, elles connaissent une fréquentation tout au long de l'année de la part des habitants de Montpellier, et surtout Sète et Vic-la-Gardiole.

Un éco-compteur posé par SAM à l'entrée du bois des Aresquiers a relevé pas moins de **50 000** visiteurs entre le 28 juin 2022 et le 31 décembre 2022

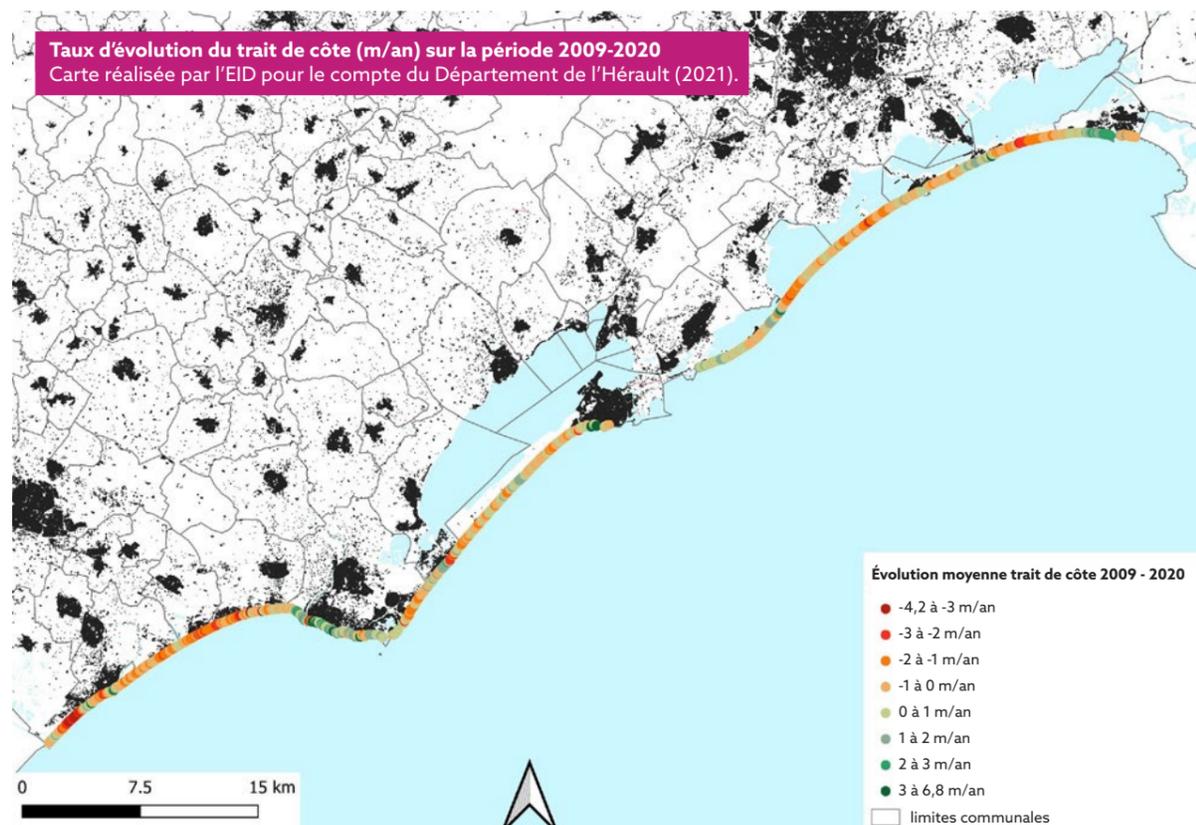
Un site exposé à l'érosion et au recul du trait de côte

Si aujourd'hui la configuration du littoral héraultais est en partie constituée d'étangs qui permettent d'atténuer et d'absorber à la fois les coups de mer et les pluies intenses, le changement climatique et ses conséquences risquent de faire évoluer fortement ce littoral, et en particulier le secteur des Aresquiers. Une étude publiée en mars 2020 par l'EID (Entente interdépartementale pour la démoustication), le Conservatoire du littoral et l'atelier d'architecture paysagiste Claude Chazelle, basées sur les prévisions du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dresse ainsi les scénarios probables.

Du point de vue général, le paysage de l'arrière littoral et des étangs n'aura certainement pas radicalement changé en 2050, surtout en comparaison des changements qui adviendront ensuite. Ce sont essentiellement les bordures des étangs actuels et les biotopes de zones humides qui seront voués à s'adapter. Il est très probable que des nouveaux petits cordons sableux se formeront entre la lagune et ces espaces, ce qui limitera l'inondation permanente par effet polder. De plus, en raison de l'assèchement sévère du climat l'été, et du fait du comblement des étangs par l'érosion des sols, ces espaces ne seront certainement pas tous reliés à l'étang principal.

En 2150, la montée probable du niveau marin de +1,5 m implique une inondation permanente de toutes les zones basses de l'arrière-littoral, ce qui risque de menacer certaines habitations périphériques des centres urbains de Frontignan, Vic-la-Gardiole, et Villeneuve-lès-Maguelone.

De manière beaucoup plus préoccupante, toute la zone basse de l'arrière du cordon des Aresquiers et de Frontignan-Plage, où sont construites les habitations de bord de mer, se trouvera totalement inondée. Seules certaines habitations, les plus hautes derrière la dune, auraient leur terrain encore émergé si la mer monte de 1,5 m (en l'absence de tempête).



Quel avenir pour le lido des Aresquiers ?

Toujours selon l'étude EID/ Conservatoire du Littoral/Atelier Claude Chazelle (voir page précédente), l'accélération du changement climatique prévue par le GIEC (épisodes climatiques plus intenses, montée du niveau de la mer) impactera directement le lido naturel des Aresquiers, ce cordon sableux qui sépare les étangs de la mer.

La projection du trait de côte à l'horizon 2050 montre clairement un recul massif du cordon, et toutes les dunes actuelles du lido devront se reformer plus dans les terres après percée et recul du cordon dans la lagune. Les digues artificielles auront certainement « les pieds dans l'eau » car ces aménagements sont constitués par un socle de matériaux en enrochements, ce qui risque d'empêcher le repli du trait de côte au niveau de ces ouvrages.

D'une manière générale, les résultats montrent que le lido progresse sur la lagune en maintenant globalement son stock sableux. Il aura certainement un aspect assez similaire à celui d'aujourd'hui. Néanmoins, le lido aura une position moyenne de plus de 50 m en arrière (40 à 80 m).

Dans cette étude, le lido en 2150 a été imaginé dans un contexte de recul stratégique des enjeux et d'abandon de construction sur le lido en dur. Tout le cordon a été libéré de ses habitations et de ces ouvrages de défense, et il sera ainsi permis au sable et au prisme littoral de reculer d'au moins 150 m sous l'action motrice des houles dans un contexte de niveau marin de +1,5 m par rapport au niveau actuel, et d'au moins 200 m dans les zones naturelles du cordon. Au niveau du pont actuel des Aresquiers, le futur cordon venant de Frontignan passera certainement au milieu du canal du Rhône à Sète. En 2150, ni le pont, ni le canal ne pourront être maintenus dans leur état actuel et la route départementale sera submergée.

Des Aresquiers à Maguelone, Le lido de 2150 recule au-delà du canal à l'est du mas des Aresquiers, et s'accroche tout à l'est au promontoire rocheux basaltique de la cathédrale de Maguelone.

De tels scénarios révèlent l'extrême vulnérabilité des territoires côtiers à l'élévation progressive du niveau de la mer, au risque d'érosion du trait de côte et de submersion marine. Cela pose aux territoires concernés des questions d'une grande complexité. Celles-ci exigent de l'anticipation et des outils scientifiques, réglementaires et juridiques innovants, ainsi que des moyens financiers considérables. Ces évolutions impérieuses illustrent également la nécessité d'associer les populations concernées aux choix à venir en matière d'aménagement.

Des intervenants et maîtres d'ouvrage divers

Si le projet de Maison du Littoral est porté par le Département de l'Hérault, il s'intègre dans un contexte plus large, celui de la préservation du site des Aresquiers, où interviennent d'autres maîtres d'ouvrage. La conception du projet nécessite ainsi un échange permanent avec de nombreux acteurs du littoral.

S'agissant des acteurs institutionnels, la loi détermine pour chacun des compétences facultatives ou obligatoires, partagées ou exclusives. Un projet complexe implique donc que chacun de ces acteurs contribue aux réflexions, dans son périmètre d'intervention :

- Collectivités et intercommunalités : Vic-la-Gardiole, dont dépend le site, mais aussi les communes voisines notamment Frontignan et Mireval ; les intercommunalités Sète Agglopôle Méditerranée et Montpellier Métropole Méditerranée, le Syndicat mixte du Bassin de Thau, ainsi que d'autres EPCI selon les sujets.
- Représentants de l'État et établissements publics : Conservatoire du Littoral, DDTM 34, DREAL Occitanie, préfecture, UDAP

Une telle réflexion ne peut cependant pas être le fait que des institutions : elle doit prendre en compte également la manière dont les divers acteurs de la société civile pensent, agissent, travaillent ou simplement vivent sur un territoire, parfois avec des points de vue ou des intérêts divergents :

- Acteurs économiques : conchyliculteurs, pêcheurs, viticulteurs, producteurs, professionnels du tourisme, chambres consulaires, etc.
- Acteurs associatifs : éducation à l'environnement, éducation populaire, mobilité, énergie, chasse, etc.

Le monde de l'éducation et de l'université a également toute sa place dans une telle démarche, surtout compte tenu de l'enjeu pédagogique inhérent à un tel projet.

Une zone sensible, soumise à de multiples réglementations

Le site du Mas Vieux est situé dans une zone sensible qui bénéficie de nombreuses mesures de protection urbanistiques et environnementales : une partie du site est soumise aux dispositions de la loi littoral, le site « Bois des Aresquiers, étangs de Vic, d'Ingril et de Pierre Blanche » est classé pour ses paysages (décret du 5 décembre 1978), le site ou ses abords immédiats recoupent plusieurs périmètres d'inventaire écologique ou de protection (site Natura 2000 « Étangs palavasiens », site Ramsar, ZNIEFF).

En matière d'aménagement, les Aresquiers sont inclus dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du pays de Thau. Celui-ci prévoit d'ailleurs « un projet d'aménagement et de mise en valeur globale du site des Aresquiers (espaces boisés et littoral), dans le respect du caractère naturel du site : renforcement des mesures de gestion de la fréquentation, organisation du stationnement et de la circulation, développement des circulations douces, aménagement d'infrastructures pour l'information du public. » La notion de « vitrine environnementale du territoire » est également avancée.

Plus largement, le site des Aresquiers fait l'objet d'une attention forte de la part du Conservatoire du Littoral. Plusieurs secteurs des Aresquiers sont ainsi propriété du Conservatoire au titre de leur périmètre d'intervention terrestre et des plans de gestion sont en place (notamment le site du bois des Aresquiers et le site naturel de l'étang de Vic).

L'ensemble de ces éléments illustrent la haute valeur environnementale et patrimoniale du lieu, qu'il est nécessaire de préserver voire de conforter. Si cela n'interdit pas l'aménagement, ces exigences imposent au projet une exemplarité en la matière.



Un diagnostic écologique de grande ampleur

Dans le cadre du projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers, un diagnostic écologique du site a été réalisé. Publié dans sa dernière version en janvier 2023, en voici les principaux enseignements.

Méthodologie du diagnostic

L'objectif du diagnostic écologique conduit préalablement au projet de Maison du Littoral est de mettre en lumière les enjeux du patrimoine naturel avérés, présents ou considérés comme tels, sur le site d'étude. À cette fin, des campagnes de prospection faune et flore ont été réalisées par Naturalia Environnement en 2020 dans le cadre d'un pré-diagnostic. Cette première étude a mis en exergue la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales avérées et potentielles en reproduction sur le site d'implantation pressenti. Des inventaires complémentaires ont dès lors été réalisés conduisant à un diagnostic écologique complet, sur un cycle biologique complet.

Le diagnostic réalisé présente ainsi un état initial de l'environnement basé d'une part sur des recherches bibliographiques, d'autre part sur la réalisation d'investigations de terrain sur une année complète : celles-ci ont intégré la faune (oiseaux, reptiles et amphibiens, mammifères, insectes), la flore et les habitats.

Une fois les méthodes d'inventaires définies, les auteurs du diagnostic se sont attachés à évaluer la valeur patrimoniale des habitats et espèces rencontrés, et donc l'enjeu de leur préservation. Cela conduit pour chaque habitat ou espèce à classer cet enjeu de « faible » à « très fort ».

Retrouvez le diagnostic écologique complet sur maisondulittoral.herault.fr

Des habitats pouvant ponctuellement présenter un fort enjeu

La localisation de l'aire d'étude, en bordure ouest de l'Étang de Vic, permet la présence d'une mosaïque d'habitats favorables à l'expression d'une biodiversité modérée. Le diagnostic écologique a consisté à en dresser l'inventaire, et à croiser celui-ci avec les inventaires floristiques et faunistiques, ainsi que l'étude des fonctionnalités écologiques du site en lien avec la notion de trame verte et bleue.

Ces travaux permettent de distinguer les différents enjeux écologiques rencontrés sur l'aire d'étude, dont le détail est présenté aux pages suivantes.

Des enjeux diversifiés, qui s'intensifient en bordure de l'étang et sur les lagunes

La partie de l'aire d'étude située à l'ouest de la route départementale 114, est principalement composée d'une pinède, de terrains en friche, d'une végétation relativement dégradée et ne présentant qu'un enjeu faible à modéré. Elle accueille une faune plutôt faible. La partie est de la route départementale, offre quant à elle, une mosaïque de milieux plus diversifiée, favorable à l'expression d'une richesse spécifique plus importante.

Le milieu anthropisé, constitué du Mas Vieux et de ses alentours, est peu favorable à la présence de cortèges faunistiques riches et variés. Le bâti constitue toutefois un gîte potentiel pour les chiroptères ; douze espèces ont été recensées au sein de l'aire d'étude avec un niveau d'enjeu faible à assez fort en fonction des espèces considérées.

Les milieux semi-ouverts de garrigues, de fourrés et matorrals à Pins d'Alep localisés en périphérie du bâti, sont plus propices à l'accueil de la faune : des reptiles à affinité anthropiques et des espèces d'invertébrés y sont présents. La superficie des habitats ne permet en revanche pas d'accueillir une densité importante.

Les secteurs côtiers bordant l'Étang de Vic concentrent les principaux enjeux. Ils permettent le développement d'une faune et d'une flore patrimoniale importante, inféodées aux milieux salés. Ce secteur concentre l'ensemble des enjeux pour la flore patrimoniale : six espèces en font partie, dont le Tamaris d'Afrique, le Réséda de Hooker et l'Achillée à feuille d'agératum. L'expression de cette flore patrimoniale se matérialise au sein d'habitats d'intérêt communautaire caractéristiques des étangs méditerranéens et dont les enjeux de conservation sont assez forts. La faune, composée de reptiles, d'oiseaux et de chiroptères (chauve-souris), utilise ces zones en tant que corridors écologiques pour leur déplacement, leur chasse et leur reproduction.

De même, les lagunes côtières jouxtant l'aire d'étude forment de formidables zones d'accueil pour la biodiversité, notamment l'avifaune nicheuse et migratrice. 23 espèces d'oiseaux ont été observées dans ce milieu, et présentent pour la majeure partie un enjeu modéré à fort.

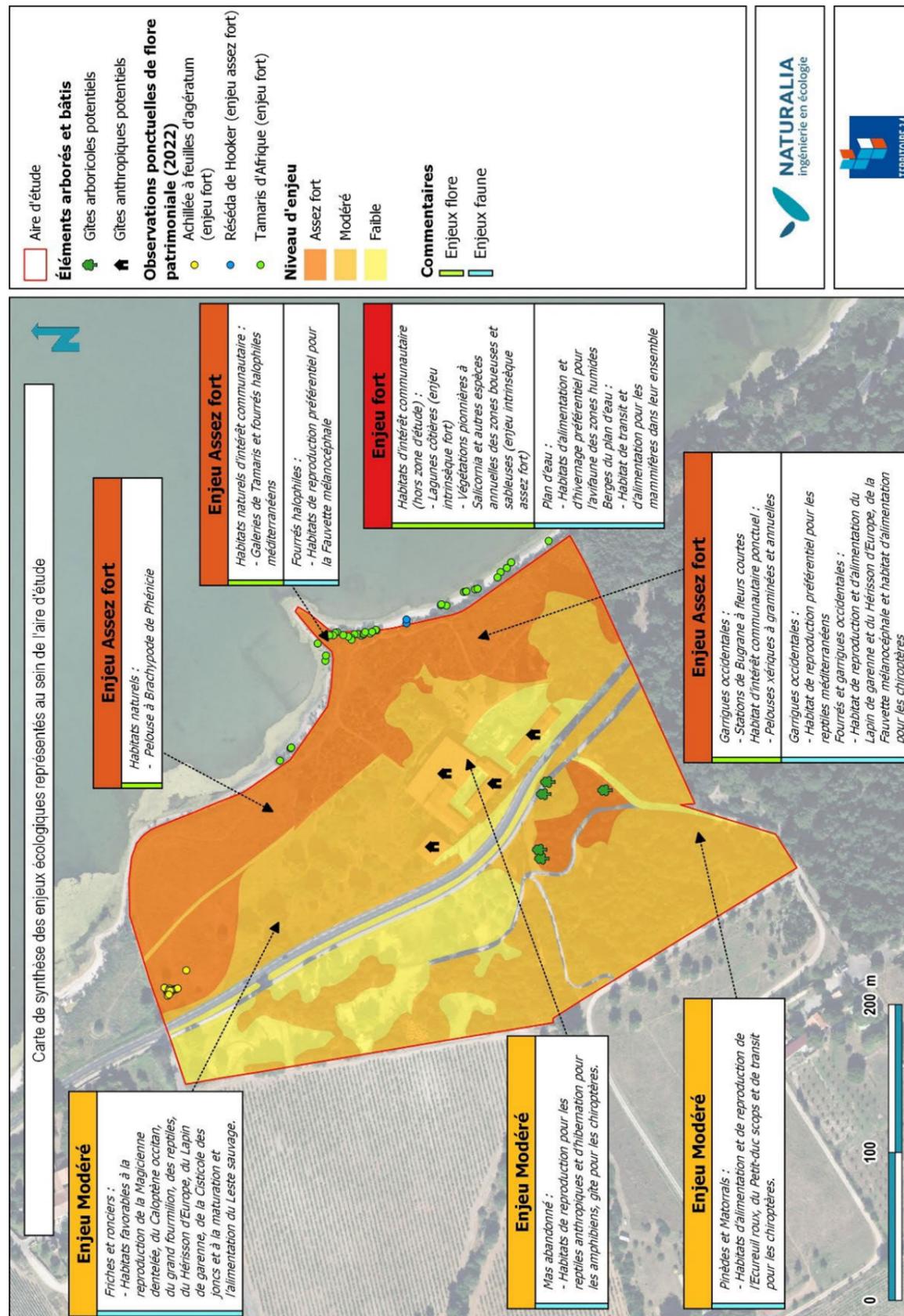
Enfin, l'Étang et ses rives, situés en périphérie immédiate de l'aire d'étude, abritent des enjeux qualifiés de forts pour la végétation pionnière qu'ils accueillent et pour les habitats d'alimentation, d'hivernage qu'elles offrent spécifiquement pour l'avifaune et les mammifères. De nombreuses espèces d'oiseaux liés aux zones humides y ont été observées.



- ① Pipistrelle de Kuhl
- ② Pipistrelle commune
- ③ Pipistrelle pygmée
- ④ Pipistrelle de Nathusius
- ⑤ Oreillard gris

Espèces de chauve-souris avec un enjeu modéré ou assez fort
Diagnostic écologique réalisé par Naturalia Environnement en 2020

Carte de synthèse des enjeux écologiques représentés au sein de l'aire d'étude



Un enjeu global d'accès au secteur : vers un schéma de déplacements

Aux côtés du projet de Maison du Littoral, la préservation du site des Aresquiers appelle à ce que le Département et ses partenaires conduisent une réflexion plus large sur les accès aux Aresquiers. S'il s'agit de deux démarches distinctes de par leurs temporalités et les maîtrises d'ouvrages concernées, elles répondent et nécessitent une mise en cohérence : cela explique que ces sujets aient toute leur place dans la présente concertation.

Comme évoqué dans les pages précédentes, les enjeux auxquels fait face le secteur des Aresquiers impose une réflexion sur son aménagement futur. Érosion et recul du trait de côte, impact du changement climatique, enjeux de conservation des habitats et des espèces mais aussi volonté de favoriser un tourisme durable et de préserver un patrimoine particulièrement riche, tout concourt à poser cette question : comment ne pas accueillir plus, mais accueillir mieux ? Le thème des accès et des déplacements fait partie intégrante de cette question.

C'est pourquoi, depuis 2018 une réflexion a été initiée sur les déplacements et les accès aux Aresquiers. Celle-ci associe le département de l'Hérault et plusieurs partenaires : l'État, Sète Agglopolie Méditerranée, les communes de Vic-la-Gardiole, Mireval et Frontignan, le Conservatoire du Littoral.

Deux enjeux-clés sont identifiés :

- améliorer la gestion de la fréquentation et les modalités d'accès aux Aresquiers et à la Maison du Littoral en proposant des solutions alternatives à la voiture ;
- améliorer la sécurité des usagers et les conditions d'accueil en proposant des solutions de stationnement adaptées à la capacité du site et à la demande.

Ces réflexions intègrent ainsi les thèmes des circulations automobiles, des modes actifs (marche, vélo), des transports en commun et du stationnement tous modes (y compris accueil camping-car).



Les principales voies d'accès sur le secteur des Aresquiers
 Source : Étude des flux et des stationnements sur le site des Aresquiers - Horizon Conseil

Fond de carte : Bing VirtualEarth / Naturalia, Janvier 2023 / Cartographie : FP

Des accès routiers sur-sollicités

Dans le cadre de la réflexion sur un futur schéma des déplacements aux Aresquiers, un diagnostic de la fréquentation a été conduit fin 2020 par le cabinet Horizon Conseil. Cette étude a permis de quantifier les flux automobiles sur les différentes voiries du secteur, mais aussi d'identifier les dessertes en modes actifs et d'en estimer la fréquentation (cycliste, principalement). La desserte en transports collectifs et l'organisation du stationnement ont également été étudiées.

Le constat général qui ressort de cette analyse est celui d'une sur-fréquentation. Il conforte ainsi un ressenti souvent exprimé sur ce territoire. Le week-end et en été, le réseau viaire est fréquemment sollicité au-delà de ses capacités, avec des augmentations de trafic pouvant aller jusqu'à +60 %. Témoin de ces surcharges, le franchissement du canal se trouve régulièrement saturé à ces périodes de pointe.

De même, les capacités de stationnement du site sont excédées : celles-ci sont évaluées à 950 places, quand 1250 véhicules sont présents aux pics de fréquentation. La conséquence immédiate en est le stationnement sauvage constaté à ces moments.

Pour autant, la situation est loin de se résumer à un « tout-voiture » : les dessertes en modes actifs existent (la voie verte notamment), et l'analyse confirme qu'elles sont largement utilisées. On peut ainsi dénombrer jusqu'à 1050 vélos par jour sur le pont Chapotin. Il apparaît que certains points restent à sécuriser ou à conforter (traversée RD114/116, RD114e4).

Sur le plan des transports en commun en revanche, la desserte reste modeste. On peut citer la ligne 16 du réseau SAM, prolongée jusqu'au parking Saint-Eugène en période estivale. Pour l'heure, la gare SNCF de Vic-Mireval ne semble pas pouvoir être considérée comme une porte d'entrée du site.



Conditions de circulation en période de pointe (dimanche fin d'après-midi - Août 2020)
 Source : Étude des flux et des stationnements sur le site des Aresquiers - Horizon Conseil

Perspectives et axes de réflexion

« Ne pas accueillir plus, mais accueillir mieux » : sur la base des constats présentés à la page précédente, il s'agit d'interroger la desserte du site pour garantir l'accueil du public dans des conditions satisfaisantes, tout en respectant les caractéristiques de ce site patrimonial. Il est important de rappeler qu'à ce stade, de multiples possibilités restent ouvertes : parmi les solutions ébauchées ci-dessous, il conviendra de déterminer les plus appropriées et acceptables.

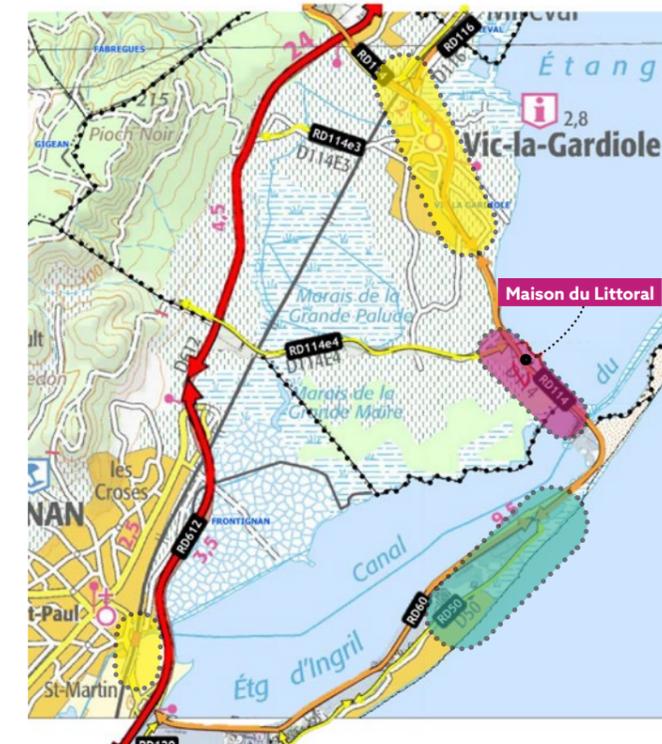
Une première piste consiste en l'adaptation, permanente ou temporaire, du régime de circulation sur les RD114 et RD60. Cela pourrait passer par une restriction d'accès aux véhicules particuliers et poids lourds (hors riverains, transports en commun et secours), ou encore par une mise à sens unique. Cette mesure pourrait faire l'objet d'une expérimentation ou d'une mise en œuvre au moins pour les horaires de forte affluente. Une question similaire se pose pour la route communale (ex-RD50).

Il semble dans le même temps possible de privilégier les modes actifs, ce qui supposerait un certain nombre d'aménagements :

- aménagement cyclable de la RD114e4 ;
- développement d'une offre de location de cycles ;
- création d'une liaison cyclable vers les Salins ;
- création d'une liaison cyclable Villeneuve-canal ;
- création d'une liaison cyclable Mireval-Villeneuve.

L'offre de stationnement pourrait quant à elle être repensée. Sur ce point, il paraît nécessaire d'exclure toute augmentation de la capacité de stationnement. Il apparaît possible d'instaurer des moyens de gestion ou de contrôle des accès, tout en développant des offres de stationnement spécifiques (deux-roues, camping-cars). Dans ce cadre, de nouvelles poches de stationnement pourraient être créées.

Enfin, l'accès en transports en commun mériterait d'être renforcé, ce qui impliquerait une évolution de l'offre. On peut ainsi imaginer un cadencement des dessertes avec l'instauration de navettes, notamment à partir des nouvelles poches de stationnement, ou encore la prolongation temporaire ou permanente de la L16 entre Frontignan et Vic.



- **Secteur des Aresquiers et de la Maison du Littoral** (Parking des Aresquiers, parking de la Maison du littoral)
- **Secteur du bord de mer** (Parking de Frontignan Plage, parking Saint-Eugène Nord, parking Saint-Eugène Sud, parking Ingril et parking Front de Mer)
- **Parkings d'entrée de site** (Secteur du Clos Fleuri et de la Gare et secteur des Arènes)

Offre de stationnements potentiels

Un patrimoine bâti à réhabiliter

Actuellement désaffecté, le Mas Vieux se compose aujourd’hui de cinq bâtiments d’époques, de qualités architecturales et d’états de conservation divers. Ceux-ci totalisent près de 4000m² de plancher. Mieux les connaître permet d’identifier les éléments à préserver, restaurer voire supprimer.

État des surfaces existantes des différents bâtiments
Source : Étude de faisabilité sur le site des Aresquiers, réalisée par Médiéval AFDP pour le compte du Département de l’Hérault

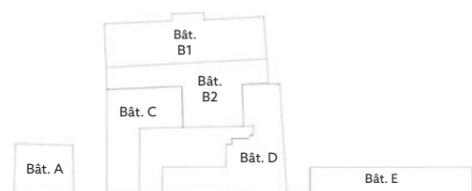


Tableau des surfaces - état des lieux							
	Bât. A	Bât. B1	Bât. B2	Bât. C	Bât. D	Bât. E	Total
R-1		451,97					451,97
RDC	217,91	409,5	478,06	359,01	438,42	300,33	2203,23
R+1	216,46			269,60	363,32	313,40	1162,78
Total	434,37	861,47	478,06	628,61	801,74	613,73	3817,98

La bâtiment A, l’un des plus vieux du domaine, a fait l’objet de multiples évolutions et reconstructions, dont les plus récentes l’ont profondément altéré. Certains éléments remontant à l’époque médiévale n’en gardent pas moins un intérêt patrimonial fort (espaces voûtés, par exemple).

L’ensemble constituant le bâtiment B est le fruit d’une histoire complexe, ici encore marquée par des réaménagements successifs. Les deux entités originelles ont été rassemblées sous une couverture unique, de qualité médiocre et potentiellement amiantée. On constate également une surélévation récente en béton, consistant en la création d’un étage à fins d’hébergement touristique.

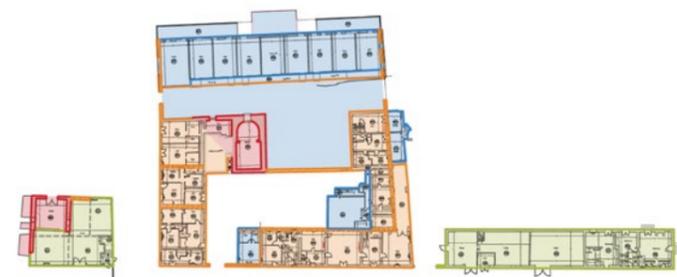


Au cœur du lieu se trouve le bâtiment C, probablement le plus ancien de tous. Subsistent encore à ce jour une petite chapelle de style roman (fin XI^e ou début XIII^e siècle) et une partie d’un enclos médiéval. Les traces de ce passé sont cependant en partie marquées par divers travaux d’aménagement intérieur, qui ont conduit à une certaine uniformisation des bâtiments.

Le bâtiment D constitue une extension datant de la fin du XVIII^e siècle, qui a elle-même subi réaménagements et agrandissements au XIX^e. Il formait primitivement ce qui pourrait être un corps de logis, en apposition avec des bâtiments plus orientés vers la production agricole et vinicole.

Enfin, le bâtiment E, dont l’architecture très simple traduit son rôle modeste, est sans doute un bâtiment à usage agricole, incluant éventuellement un logement de gardien. Construit sur deux niveaux, il est le plus récent du site (début XX^e siècle).

Intérêt patrimonial au rez de cour
Source : Étude de faisabilité sur le site des Aresquiers, réalisée par Médiéval AFDP pour le compte du Département de l’Hérault



■ élément d’intérêt patrimonial majeur ■ élément sans intérêt patrimonial
■ élément d’intérêt patrimonial ■ élément dissonant

Le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers : caractéristiques et état d’avancement

Un projet porté par le CD34 et réalisé par Territoire 34

La société publique locale (SPL) Territoire 34, créée en 2008 à l'initiative du Département de l'Hérault, est une société au service des collectivités actionnaires pour leurs besoins d'ingénierie et de développement. Elle intervient notamment dans les domaines de l'aménagement, du développement économique et touristique, de la revitalisation de centres anciens, de la construction d'équipements publics.

Territoire 34 intervient sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers pour le compte du Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, dans le cadre d'un mandat de réalisation. Le Département détermine ainsi les aspects stratégiques et financiers du projet, tandis que la société publique locale en assure la gestion opérationnelle.

Territoire 34 a ainsi récemment désigné (décembre 2022) une équipe de maîtrise d'œuvre à l'issue d'une procédure de concours qui a confronté pas moins de 98 candidats. Sous le pilotage de l'agence INCA Architectes mandataire, un groupement d'étude rassemblant 10 structures (paysagiste, scénographe, muséographe, experts en patrimoine ou en environnement, bureaux d'études techniques) s'est ainsi vu confier une première mission d'étude (tranche ferme) qui devra entre autres se nourrir des enseignements de la présente concertation. Le cas échéant, une mission de réalisation de l'équipement (tranche conditionnelle) pourra leur être confiée.

Des engagements assumés, pour un projet exemplaire

Si de nombreux éléments du projet restent à affiner, ce qui fait l'objet de la présente concertation, le Département de l'Hérault entend respecter des engagements forts. Le premier d'entre eux est l'exemplarité du projet, sur le plan patrimonial autant qu'environnemental.

Découle de ce premier principe un second objectif intangible du projet : celui-ci ne doit pas conduire à accueillir davantage de public, mais à « accueillir mieux ». Il n'est pas question d'accroître la fréquentation des Aresquiers, mais de la maîtriser de sorte à ce que les visiteurs y trouvent une meilleure qualité d'accueil, dans des conditions qui préservent durablement les spécificités du site.

Les multiples vocations de l'équipement

La Maison du Littoral se veut être le principal outil de médiation et de sensibilisation de la stratégie Hérault Littoral. Les pages suivantes décrivent pour l'essentiel des propositions portant sur l'équipement proprement dit, c'est-à-dire les bâtiments du Mas-Vieux et les 8 hectares du domaine départemental où il se situe.

La Maison du Littoral aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique. Pour y répondre, les éléments de programme suivants sont envisagés :

- Un accueil général du site qui reçoit et informe les visiteurs. Il propose quelques services visant au bien-être du public et à la valorisation du patrimoine gastronomique local (sanitaires, réfrigérateurs libre-service, espace librairie, espace de vente, terrasse extérieure attenante).
- Des espaces d'exposition permanente et temporaire sur des thématiques diverses liées au littoral.
- La préservation et la visite de bâtiments et éléments architecturaux témoins de l'histoire du site comme la chapelle du XII^e siècle ou les vestiges de l'activité viticole sur le site.
- Un espace réfectoire à vocation polyvalente permettant l'accueil de groupes de visiteurs (40 à 50 personnes) venant sur le site avec pique-nique (salle hors sac) ou l'accueil d'invités à un repas traiteur. Cet espace disposerait en conséquence des équipements électroménagers adéquats.
- Des salles d'activité polyvalentes permettant l'accueil de groupes notamment d'enfants. Ces salles permettraient l'accueil d'animations événementielles, de réceptions et de réunions ainsi que d'ateliers pédagogiques.
- Un parcours d'interprétation paysager sur l'emprise qui comprendra sans doute à terme (préconisations à formuler) la tombe de Louis-César Cazalis.
- Un espace mobilités douces permettant le stationnement sécurisé de vélos et offrant plusieurs services spécifiques dont des vestiaires. Cet espace permettra l'accueil de groupes (cyclotouristes...)
- Un cheminement canalisé jusqu'à l'étang de Vic.
- Un jardin de garrigue et une terrasse de repos et de contemplation (formant un espace pédagogique permettant l'accueil de scolaires et des animations de plein air).

Une offre ouverte et adaptée au site

L'offre proposée à la Maison du Littoral fera l'objet d'une programmation pensée pour attirer dans le temps les publics mentionnés précédemment tout en restant sur une fréquentation modeste. Cette offre sera conduite en synergie avec les programmations des domaines départementaux et les projets portés par les acteurs locaux.

Les hypothèses de son fonctionnement à ce stade sont les suivantes :

- Gratuité de l'accès au centre d'interprétation et aux animations (visites médiatisées des expositions - permanente et temporaire - accueil des scolaires, agenda des activités tous publics) à l'instar du fonctionnement de la Maison départementale de l'environnement,
- Vente à l'espace des saveurs ; produits transformés issus des terroirs du littoral héraultais, vins, rafraîchissements, ouvrages sur les thématiques littorales,
- Halte vélo en accès libre (gardiennage, kit réparation, bornes de recharge électrique, accès aux douches),
- Location des salles de réunion et de la salle de restauration, avec ou sans l'office, via des autorisations d'occupation temporaire et moyennant une grille tarifaire adaptée

Les éléments de la programmation pourront ainsi inclure :

- Une programmation saisonnière (expositions temporaires notamment) complémentaire de la Maison Départementale de l'Environnement ;
- Une exposition permanente évolutive accompagnée d'actions de médiation tous publics ;
- Des actions ponctuelles :
 - animations pour sensibiliser à la fragilité du site (ex : collégiens, scolaires et jeunesse hors temps scolaire)
 - rencontres avec divers professionnels (ex : découverte des métiers, dégustation de produits, séminaires, formations, ateliers)

Muséographie : un centre d'interprétation sur les questions littorales

Au sein de cette presqu'île qu'est le site des Aresquiers, concentré géographique des différentes séquences qui composent le littoral héraultais, la première vocation de la Maison du Littoral serait d'être un lieu clef d'acculturation et de pédagogie autour des questions littorales dans toutes leurs diversités. De ses métamorphoses géologiques à son occupation progressive par l'Homme, sa biodiversité, la vie des lagunes, ses filières économiques ou encore son avenir, autant de sujets qui pourraient être abordés dans ce lieu ressource.

Pour en réfléchir les contours en miroir de cette diversité de sujets, une dynamique partenariale a déjà pu être amorcée sous l'égide du Département. Un Comité de scientifique de préfiguration a ainsi été installé ; composé de plusieurs dizaines d'acteurs (associatifs, socio-professionnels, individus, institutions, organismes scientifiques, etc.), il accompagnera l'élaboration d'un projet muséographique dont la muséographe de l'équipe de maîtrise d'œuvre a la charge.

L'équipement du site

En adéquation avec les éléments programmatiques décrits aux pages précédentes, il serait prévu en nombre et dimensionnement suffisant :

- Le stockage et rangement du matériel sur site,
- Le stockage des bennes et containers (ordures ménagères),
- Un logement de gardien ou saisonnier,
- Les sanitaires,
- Les locaux de ménage,
- La signalétique et le mobilier intérieur,
- Les clôtures nécessaires à la sécurisation et à la préservation du site,
- Un dispositif de traitement des eaux usées

Le projet envisage également que soient travaillées les modalités d'accès au Mas Vieux en lien direct avec le schéma d'aménagement des accès portant ambition d'une gestion durable des flux :

- La continuité de la véloroute voie verte traversant le site,
- Les cheminements pédestres en jonction et continuité des abords.
- Une aire de stationnement paysager permettant l'accueil d'une centaine de véhicules sera prévue,
- Le stationnement de car/bus ainsi qu'une zone de dépose sécurisée,
- Un parvis d'accueil

Les cheminements, un sujet à part entière

Les circulations à l'intérieur du domaine font partie intégrante du projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers. En effet, ce thème recouvre plusieurs enjeux :

- gestion et canalisation de la fréquentation ;
- accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- aspects pédagogiques et découverte du site, de son patrimoine et de ses écosystèmes ;
- qualité paysagère ;
- et, tout simplement, agrément du public.

Il convient également de concevoir les différents cheminements avec le souci d'une intégration la plus harmonieuse possible à leur environnement (utilisation de chemins existants, emploi de matériaux locaux).

Hypothèses pour un possible parcours du sentier d'interprétation
Source : Esquisses réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre et son mandataire INCA Architectes



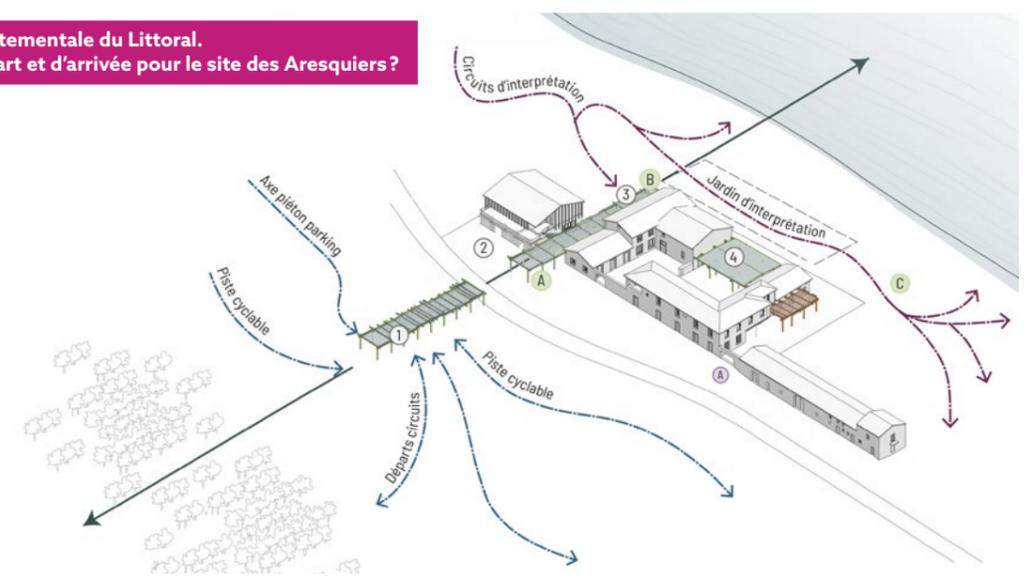
1 Future Maison du Littoral	2 Ancien système d'irrigation
3 Tombe de Louis-César Cazalis	4 Mur de pierres sèches
5 Mas Rouge	6 Vignobles
7 Mas Neuf	8 Marais de la Grande Palude
9 Anciens salins de Frontignan	10 Bois des Aresquiers
11 Palude du bois des Aresquiers	12 Étang de Vic

Hypothèses de cheminement vers le bois des Aresquiers
Source : Esquisses réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre et son mandataire INCA Architectes



1 Future Maison du Littoral
2 Bois des Aresquiers
3 Palude du bois des Aresquiers
4 Anciens salins de Frontignan
5 Étang de Vic

La Maison départementale du Littoral.
Un point de départ et d'arrivée pour le site des Aresquiers?



La Maison du Littoral comme « porte d'entrée », à la manière d'un grand site

Le label national « Grand Site de France » a pour objectif la préservation des sites soumis à une forte fréquentation touristique, tout en minimisant leur empreinte environnementale. Il s'agit de territoires de projets, avec au centre un site classé de forte notoriété, gérés selon les valeurs du développement durable. Alors que l'Hérault compte deux Grands Sites labellisés (Gorges de l'Hérault et Cirque de Navacelles) et trois en projet (Salagou-Cirque de Mourèze, Cité de Minerve-Gorges de la Cesse et du Brian, Canal du Midi Béziers-Méditerranée,), ce modèle paraît pertinent pour inspirer le développement futur des Aresquiers.

La Maison du Littoral pourrait ainsi inspirer un projet de développement plus vaste et représenter à moyen terme une porte d'entrée symbolique et fonctionnelle du site des Aresquiers.

À cette échelle élargie du site des Aresquiers, la Maison du Littoral pourrait représenter un trait d'union entre la terre et la mer, un point de convergence des arrivées et carrefour des départs vers les différents points du site. Cette pierre angulaire d'un projet de site qui reste à écrire, en relierait les fonctions et en permettrait la maîtrise des flux, donc d'en réduire l'impact.

La Maison du Littoral, possible point de départ de sentiers de découverte

Au-delà du projet de Maison du Littoral proprement dit, qui s'inscrit dans les 8 hectares du domaine départemental du Mas-Vieux, les réflexions entreprises ont fait émerger l'hypothèse de cheminements permettant de découvrir la richesse environnementale et patrimoniale du territoire. Les exemples ci-dessous illustrent cette fonction de « porte d'entrée » du site des Aresquiers.

Un premier sentier d'interprétation pourrait ainsi être créé sur les traces de Louis-César Cazalis. Abordant la sépulture de cette grande figure du site, il révélerait ainsi au visiteur un riche passé agricole (murs en pierres sèches, anciens systèmes d'irrigation), ainsi que des paysages traduisant une activité viticole toujours vivace et emblématique. Le retour aurait lieu par le littoral, rendant davantage compte des milieux côtiers et lagunaires, ainsi que de l'activité salinière.

Un second cheminement serait défini vers le bois des Aresquiers, mettant en valeur cet écosystème en mouvement. Le bois constitue en effet l'élément de liaison entre tous les écosystèmes environnants, ce dont le cheminement rendrait en révélant au fil du parcours des panoramas très différents : le palude du bois des Aresquiers, les anciennes salinières de Frontignan, l'étang de Vic et les vignobles.

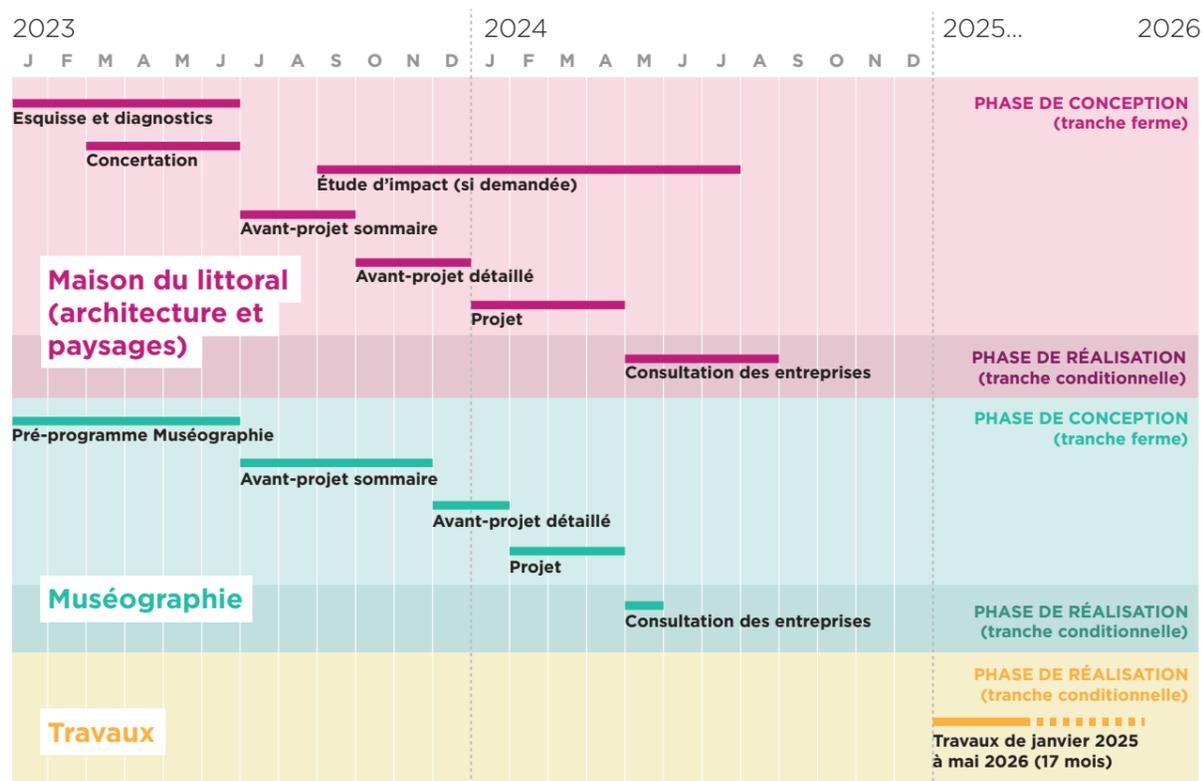
Une ouverture envisagée mi-2026

Le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers a, jusqu'à ces derniers mois, fait l'objet de nombreuses études préalables permettant de nourrir la connaissance du site dans toutes ses dimensions. Établissement de scénarios sur l'évolution du trait de côte, diagnostic écologique, étude des flux et circulations, études paysagères, patrimoniales, archéologiques et architecturales... L'ensemble de ces connaissances acquises, que le présent dossier retrace de manière synthétique dans les pages précédentes, peut désormais nourrir l'élaboration du projet proprement dit. Dans le même temps, les études techniques nécessaires pour déterminer la faisabilité du projet ont été conduites.

Sur la base de ces éléments ainsi que des enseignements de la présente concertation, le projet connaîtra les phases de conception (avant-projet sommaire, détaillé, projet, consultation des entreprises) et les étapes administratives habituelles en de tels cas.

À l'issue de ce processus, les travaux devraient débuter début 2025, pour une durée estimée à 17 mois : l'équipement serait ainsi livré mi-mai-2026.

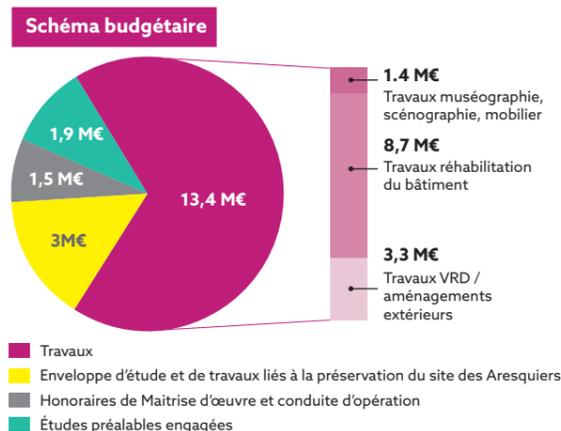
Planning prévisionnel du projet



Coût et financement

Le budget prévisionnel total du projet de Maison du Littoral s'élève à 17 millions d'euros, dont 13,4 millions seraient consacrés aux travaux. Il est prévu que ce projet soit financé par le Conseil départemental de l'Hérault avec le soutien financier de l'État et de la Région Occitanie, dans le cadre du plan littoral 2021 (espéré à hauteur de 30%).

Il est par ailleurs envisagé une enveloppe de 3 millions d'euros d'études et travaux, dans le cadre de la préservation du site des Aresquiers (gestion du trafic, stationnements, aménagements cyclables).



L'esprit du Mas au service du projet

La Maison du Littoral doit devenir un exemple de valorisation du patrimoine : cela implique dès la conception du projet certaines orientations significatives.

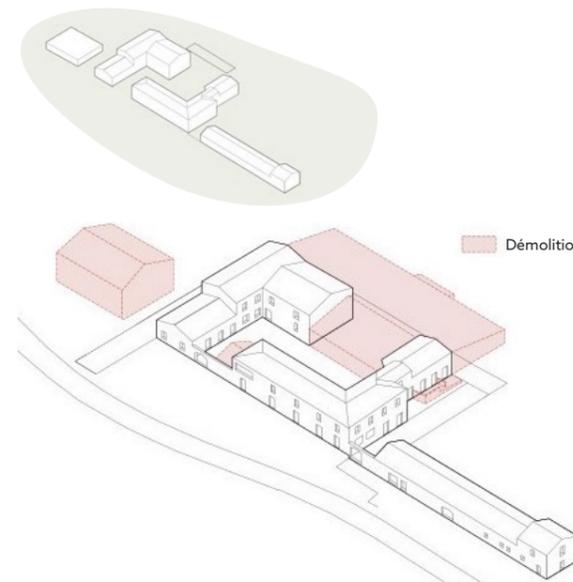
Retrouver les grandes composantes du Mas Vieux, par une restauration mesurée

Du fait des évolutions successives des différents bâtiments qui le composent, le Mas Vieux peut donner une impression hétéroclite, voire de mauvaise qualité architecturale, qui contraste avec le caractère exceptionnel du site des Aresquiers. Outre les contraintes réglementaires (cf. page 21) qui président aux choix ci-dessous, il semble donc important que la Maison du Littoral traduise, dès la première approche par le visiteur, ce lien harmonieux entre humain et nature qui imprègne l'esprit du projet.

Il en résulte une contrainte significative : que le projet s'inscrive dans le bâti existant, à l'exclusion de toute construction nouvelle. Symboliquement, tous les aménagements à réaliser hors de cet espace bâti (chemins, terrasses, etc.) sont pensés comme le prolongement de la nature, et non des constructions.

Dans l'optique de valorisation du patrimoine qui préside au projet, la première des opérations semble donc consister à retrouver l'identité architecturale du Mas Vieux, altérée au fil des époques. Il s'agit ainsi de soustraire à l'existant certaines de ses extensions, de façon à retrouver ses grandes composantes originelles.

Retrouver les grandes composantes

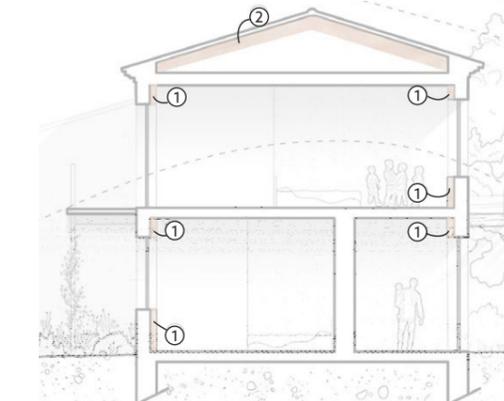


Dans le même esprit, la restauration des bâtiments resterait volontairement mesurée. L'objectif est ici de rendre aux bâtiments leur qualité par des interventions soignées. Le mauvais état général des constructions appelle à des restructurations importantes des périmètres intérieurs, avec la création de nouveaux planchers et charpentes. Côté clos et couvert, les couvertures seraient révisées, les génoises restituées, certains percements ponctuellement remaniés ou créés. Les maçonneries de façades seraient restaurées, retrouvant un enduit traditionnel à la chaux. Les menuiseries bois reprendraient un dessin traditionnel souligné par leur volet en embrasure.



Une restauration mesurée

- ① Isolation intérieure : laine de bois 150mm
- ② Isolation soufflée en combles : ouate de cellulose 300 mm



Source : Esquisses réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre et son mandataire INCA Architectes

Réversibilité - légèreté - déclinaison

À l'interface entre les bâtiments et la nature environnante, l'espace serait organisé au moyen de structures légères en bois. Il pourrait s'agir de belvédères, d'abris ou d'auvents, autant d'éléments pouvant accueillir les visiteurs, les inviter à se rassembler, mettre en valeur un élément paysager particulier... Ce principe de structure légère se veut extensible: on peut ainsi imaginer ponctuellement de petits pavillons autonomes accueillant divers services aux visiteurs.

Le premier maître-mot de telles structures en bois reste la légèreté: elles seraient perçues non comme une extension des bâtiments, mais comme des éléments nés de la nature elle-même. Le second maître-mot en serait la réversibilité: à la différence des bâtiments, elles ne seraient pas pensées comme des structures permanentes. Le troisième maître-mot serait la déclinaison, ces structures pouvant être reproduites sur le site sous des formes adaptées à leur usage.

Quelques esquisses



Réversibilité - Légèreté - Déclinaison



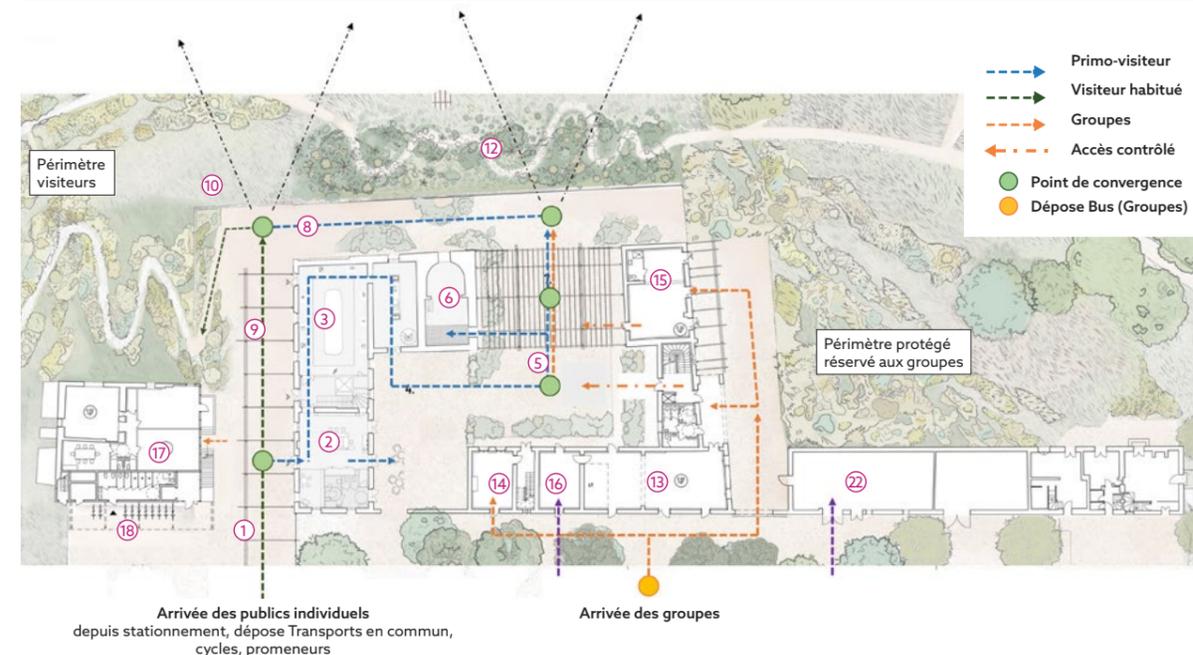
La silhouette retrouvée

Sources: Esquisses réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre et son mandataire INCA Architectes

L'organisation des bâtiments

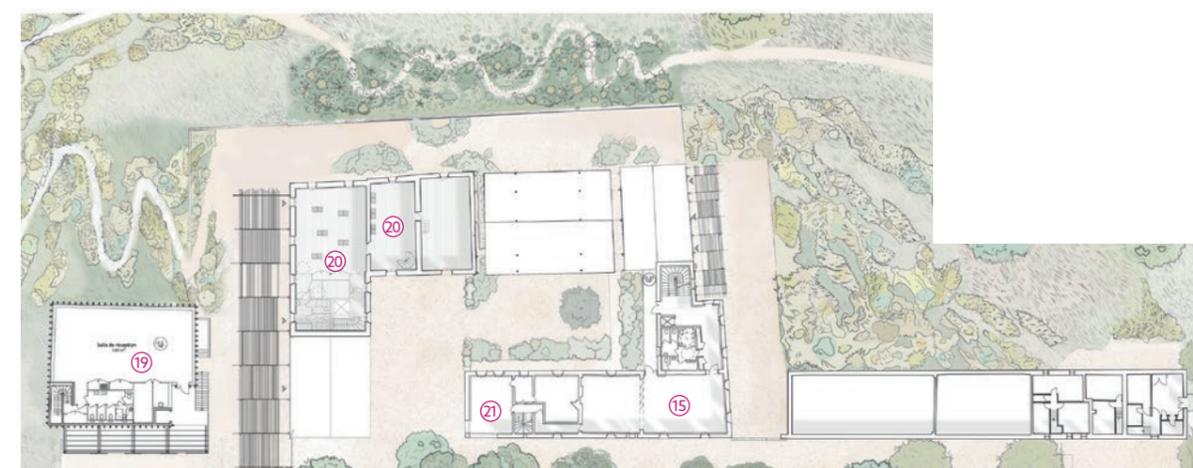
Les schémas suivants présentent des perspectives d'organisation spatiale des bâtiments envisagées à ce jour.

Plan architectural du rez-de-chaussée



- ① Parvis d'accueil
- ② Accueil: espace découverte des saveurs, espace enfants, sanitaires...
- ③ Exposition permanente en deux temps de la Maison du Littoral
- ④ Terrasse de dégustation et son pressoir
- ⑤ La cour et le jardin de Cazalis
- ⑥ La chapelle restaurée et son immersion autour de la nature
- ⑦ Le passage sous le auvent et le départ des guides
- ⑧ La table d'orientation face au grand littoral
- ⑨ La terrasse de contemplation
- ⑩ L'amphithéâtre naturel
- ⑪ Le jardin pédagogique de la garrigue
- ⑫ Le jardin des vestiges
- ⑬ Le réfectoire
- ⑭ L'accueil groupe
- ⑮ Les salles d'activités
- ⑯ Office
- ⑰ Les locaux administratifs de la Maison du Littoral
- ⑱ L'espace des cyclistes voyageurs
- ⑲ Salle de projection / pédagogique indépendante
- ⑳ Salle d'exposition temporaire
- ㉑ Logement

Plan architectural du 1^{er} étage



Sources: Esquisses réalisées par le groupement de maîtrise d'œuvre et son mandataire INCA Architectes

**Du 16 mars
au 16 juin 2023 :
place à la concertation**

Une concertation engagée volontairement par le Département

À ce stade, le projet n'est pas encore entré dans une phase imposant la tenue d'une concertation réglementaire, au sens du code de l'environnement. Ce pourrait être le cas ultérieurement, s'il apparaît notamment que le projet doit s'accompagner d'une étude d'impact.

Le fait de tenir une concertation pour les trois mois à venir résulte donc d'une initiative du Département, considérant tout l'intérêt d'une telle démarche pour aboutir au meilleur projet possible, en associant toutes les parties concernées.

Sur le plan juridique, deux démarches ont notamment été entreprises :

- Sur la base du programme technique détaillé écrit en octobre 2021, une demande d'examen au cas par cas a été déposée à la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), le 03 décembre 2021, afin de déterminer si ce projet était soumis à évaluation environnementale. La DREAL Occitanie a sursis à sa décision dans l'attente de compléments sur la nature et l'impact du projet ;
- De ce fait, le Département a ensuite saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre d'une mission de conseil et d'appui méthodologique (art. L121-1 du code de l'environnement). La CNDP a désigné en juillet 2022 Mme Audrey Richard Ferroudji pour assurer cette mission.

Le rôle de la garante de la CNDP

Les garantes et garants désignés par la CNDP sont chargés, sous le statut de collaborateur occasionnel du service public, de :

- garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu ;
- veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de donner son avis ;
- garantir la qualité du dispositif participatif selon les valeurs et principes de la CNDP notamment la transparence, l'égalité de traitement, l'argumentation et l'inclusion.

La garante est donc une personnalité totalement indépendante du maître d'ouvrage et suit un principe de neutralité vis à vis du projet, c'est à dire qu'elle ne prend pas position sur son bien fondé ou son opportunité. Elle a rédigé en amont de la concertation un avis méthodologique accessible sur le site de la CNDP (disponible sur maisondulittoral.herault.fr). À l'issue de la concertation, elle en rédigera un bilan, qui sera rendu public.

Les grandes questions de la concertation

Le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers représente un engagement fort du Département de l'Hérault, dans le cadre de sa réflexion globale sur un aménagement durable du site et de ses dessertes, consistant de manière assumée à « ne pas accueillir davantage, mais accueillir mieux ».

Ces bases étant posées, de nombreux aspects du projet restent à préciser. La concertation permettra, grâce à la participation de tous (acteurs institutionnels, associatifs, économiques, citoyens, etc.), d'éclaircir un certain nombre de questions-clés :

Quel aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation et de recomposition spatiale du littoral ?

Il s'agit ici d'envisager la Maison du Littoral au regard de des enjeux de gestion des espaces naturels et du recul du trait de côte, de considérer ses impacts sur l'environnement et son intégration au site des Aresquiers, le tout en rappelant l'exigence d'exemplarité qui s'impose à un tel projet.

Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers ?

Répondre à cette question implique non seulement d'identifier les besoins auxquels doit répondre la maison du littoral, mais aussi d'envisager l'impact de ces activités sur la fréquentation du site. L'articulation avec l'existant et la définition des publics concernés sont également à examiner.

Quelle contribution du projet par rapport à la fréquentation du site des Aresquiers ?

Les réflexions porteront sur les moyens d'anticiper et éviter toute sur-fréquentation du site. Ce thème amène à se pencher sur le schéma des déplacements ainsi que, le cas échéant, sur d'éventuelles mesures de régulation.

La charte de la participation du Département de l'Hérault

De longue date, le Département a fait le choix de mener sur plusieurs sujets des concertations poussées, au-delà des seules obligations réglementaires. Cette politique s'est formalisée dans une charte adoptée en mai 2021, par laquelle le Département déclare adhérer à la Charte de la Participation du public mise en place par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les objectifs de la Charte de la Participation du Département de l'Hérault sont de :

- favoriser et créer les conditions optimales pour permettre la participation de tous les acteurs des projets d'infrastructures et de mobilité (usagers, riverains, associations, élus...);
- construire ensemble le meilleur projet qui satisfasse les exigences techniques et les besoins des usagers dans un objectif de transparence et de modernisation de l'action publique ;
- améliorer la qualité des projets, en assurer la compréhension et l'acceptation par le public ;
- promouvoir l'action du Département.

Consultez la charte sur maisondulittoral.herault.fr

Comment s'informer et participer à la concertation

La concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers aura lieu du 16 mars au 16 juin 2023. Pendant cette période, toute personne aura la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet, divers outils étant mis en place à cet effet.

En matière d'information, le présent dossier représente le principal support de la concertation. Mis à disposition du public sur le site internet du Conseil départemental de l'Hérault et lors des rencontres publiques, il se complète d'une synthèse de quatre pages résumant succinctement les objectifs et enjeux principaux du projet. De plus, une page d'information « Maison du Littoral » dédiée au projet est consultable sur le site du département de l'Hérault, à l'adresse suivante: maisondulittoral.herault.fr

Les moyens d'expression sont quant à eux variés, afin de favoriser la participation d'un public le plus nombreux et diversifié possible. Pendant ces trois mois, les moyens mis à votre disposition seront les suivants:

- une réunion publique d'ouverture organisée le 16 mars à la salle des fêtes de Vic-la-Gardiole et retransmise en ligne;
- trois ateliers thématiques;
- des rencontres sur site et dans l'espace public (marché, parking des Aresquiers, etc.);
- un kit de concertation et de communication mis à disposition de toutes les parties prenantes intéressées, pour organiser leurs propres temps d'échange;
- l'espace dédié à cette concertation sur jeparticipe.herault.fr, la plate-forme participative du Département;
- une adresse e-mail ouverte pour poser vos questions: concertationmaisondulittoral@herault.fr;

À l'issue de ces trois mois, une réunion de clôture, organisée à Frontignan le 14 juin, permettra de tirer un bilan de la concertation et présenter les principaux enseignements et avis exprimés. Ensuite, une réunion de restitution aura lieu afin de présenter les arbitrages retenus par le Conseil Départemental et ses partenaires.

Retrouvez le calendrier actualisé des rencontres sur maisondulittoral.herault.fr

La concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers aura lieu du **16 mars** au **16 juin 2023**

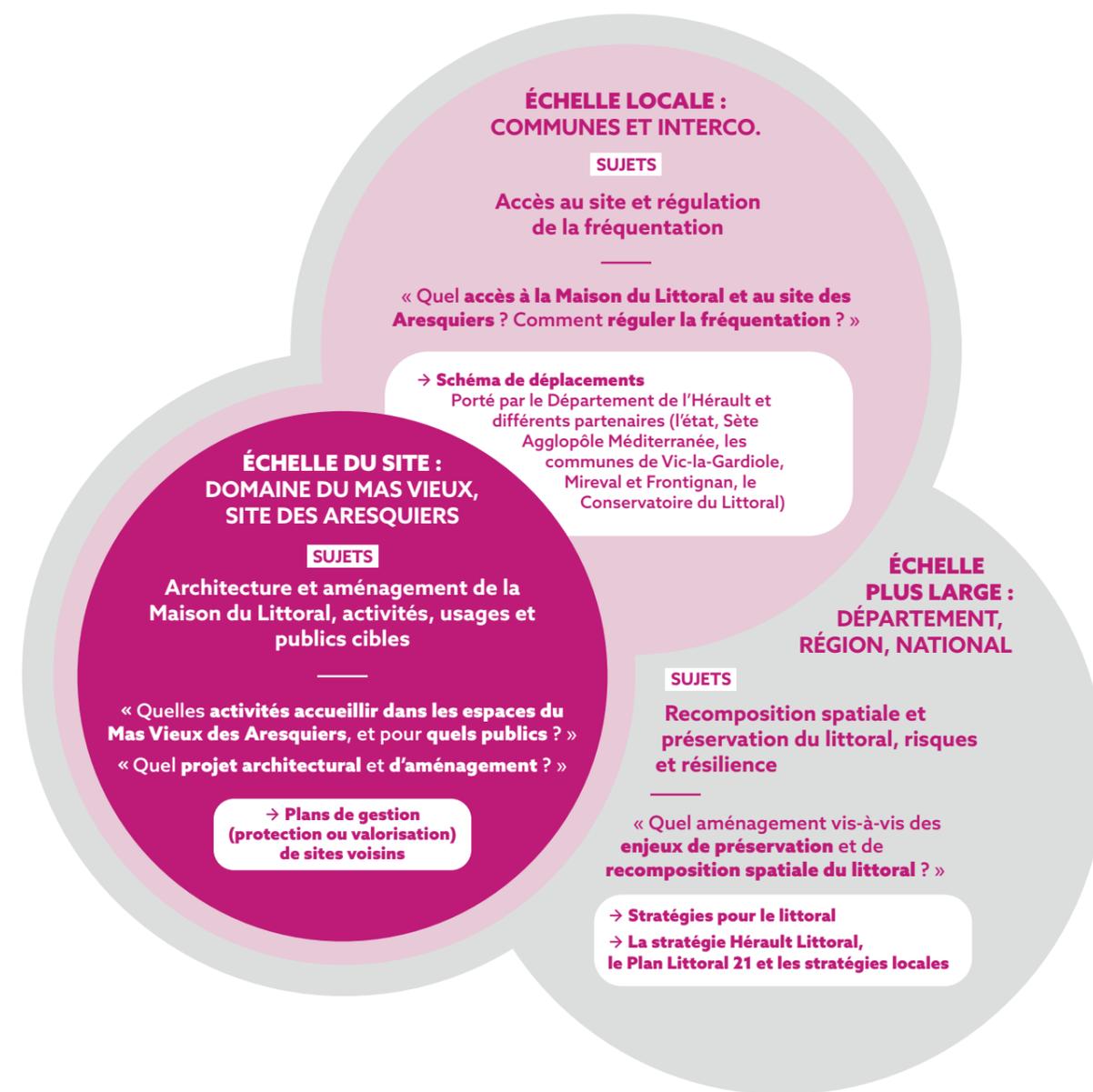
La concertation, et ensuite ?

À l'issue de la concertation, les contributions seront analysées par le bureau d'étude chargé de l'animation de la concertation et transmises au Conseil Départemental de l'Hérault en charge de l'élaboration du projet. Le Conseil Départemental prendra acte des avis exprimés sur le projet, et prendra sur cette base les arbitrages nécessaires à sa poursuite. Un travail sera par ailleurs mené avec les partenaires locaux et notamment les autres maîtrises d'ouvrage pour identifier les suites pouvant être données en écho aux avis dont le champ de compétence ne relève pas du Département.

Une réunion publique finale sera organisée pour présenter les arbitrages retenus par le Conseil Départemental et par les partenaires locaux.

Le bilan de la garante nommée par la Commission nationale du débat Public, et la décision du porteur du projet seront rendus publics.

La concertation et son articulation avec des échelles et sujets plus larges



Bibliographie

- **Charte de la participation du public signée CD34**
https://herault.fr/cms_viewFile.php?idtf=12633&path=Charte-de-la-participation-du-public-signee-CD34.pdf
- **Diagnostic écologique implantation de la Maison du Littoral - Les Aresquiers**
https://herault.fr/cms_viewFile.php?idtf=12632&path=Diagnostic-ecologique-Maison-du-Littoral-Les-Aresquiers-2023.pdf
- **Étude de faisabilité, cabinet Médiéval, octobre 2019 (phase 1) et mai 2020 (phase 2)**
- **Étude des flux et des stationnements sur le site des Aresquiers, Horizon Conseil, décembre 2020**
- **État actualisé des données et politiques publiques portant sur le littoral français**
<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>
- **Plan Littoral 21**
<https://www.laregion.fr/Plan-Littoral-21-Deja-plus-de-550-dossiers-soutenus-par-la>
- **Programmation détaillée du site du Mas Vieux des Aresquiers(volet architectural et paysager), cabinet Médiéval, novembre 2021**
- **Rapport d'analyse et lettre de mission de la garante CNDP**
<https://www.debatpublic.fr/maison-du-littoral-vic-la-gardiole-3276>
- **Schéma départemental des espaces naturels sensibles**
<https://herault.fr/299-les-espaces-naturels.htm>
- **Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable**
<http://adt-herault.fr/articles/schema-2022-2028-pour-un-tourisme-durable-et-respo-825-1.html>
- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**
<https://www.laregion.fr/-occitanie-2040->
- **Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte**
<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/la-strategie-regionale-de-gestion-integree-du-a24162.html>
- **Stratégie Hérault Littoral**
https://herault.fr/cms_viewFile.php?idtf=2091&path=Strategie-Herault-Littoral.pdf
- **Synthèse du schéma départemental des ENS 2019 - 2021**
https://herault.fr/cms_viewFile.php?idtf=1778&path=Synthese-SDENS34.pdf

